REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



SITUATION DE LA FEMME EN **CENTRAFRIQUE EN 2003**

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













Bangui, juin 2005

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

SITUATION DE LA FEMME EN CENTRAFRIQUE EN 2003

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Mme Edwige Opportune Nguélébé Démographe

PRÉFACE

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial.

Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4ème Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration interinstitutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

> Sylvain Maliko Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

AVANT-PROPOS

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et micro-économique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives

démographiques de la RCA à l'horizon 2015¹ est en cours de préparation, de même que des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sur-sud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

-

¹ La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

Cadre institutionnel

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

Objectifs du RGPH03

Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine ;
- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

RÉSUMÉ

Le rapport sur la situation de la femme en Centrafrique a pour objectif de : i) décrire les caractéristiques démographiques de la femme centrafricaine en 2003 ; ii) décrire ses caractéristiques sociales en termes de scolarisation, de nuptialité, de fécondité, de santé et de participation à l'activité économique ; iii) comparer la situation de la femme à celle de l'homme ; ET iv) formuler des recommandations en vue de la promotion de l'équité entre les sexes en RCA.

L'organisation sociale en Centrafrique établit des hiérarchies et des valeurs stéréotypées au sein de la société, qui se traduisent par des rôles différents dévolus aux hommes et femmes. Cependant, la plupart des rôles joués par la femme la relègue au second rang et se conclut par un statut socio-économique inférieur.

Cette tendance s'observant dans presque tous les pays du monde, elle a amené les décideurs et les chercheurs à réfléchir et à définir, au cours de différents foras, des axes d'interventions visant l'établissement d'une équité entre homme et femme pour une participation réelle de tous au développement. A ce titre, la RCA s'est engagée à tout mettre en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés.

Les résultats issus du RGPH 2003, dont la méthodologie a été essentiellement descriptive et a essayé dans la mesure du possible d'atteindre le niveau préfectoral, interpellent encore les décideurs à plus d'actions pour une meilleure équité entre homme et femme.

Les données du RGPH03 ont révélé que les filles sont faiblement scolarisées et sous-scolarisées par rapport aux garçons et que le niveau d'alphabétisation est encore très faible. Le niveau de scolarisation est de 44 % pour les garçons et 37 % seulement pour les filles. Ces niveaux bien qu'en hausse chez les femmes, sont encore plus bas en milieu rural pour les deux sexes. Ceci pourrait s'expliquer par l'inaccessibilité géographique du fait de la faible couverture en infrastructures des plusieurs parties du pays. Les conséquences immédiates de la sous-scolarisation des filles est la faible participation des femmes au processus de développement (notamment à l'activité économique), le maintien de l'inégalité et de l'iniquité entre les deux sexes, et enfin la précarité de l'état de santé des mères et des enfants.

Au niveau économique, les inégalités se caractérisent par le travail précoce des enfants, la concentration des femmes dans les secteurs informels de l'économie (57 % dans le commerce et 51 % dans l'agriculture). Dans le secteur formel la proportion des femmes est plus faible dans les postes de décision et dans certains métiers qui semblent avoir un caractère masculin (ouvrier, artisanat, forces armées...), ce qui renforce leur faible pouvoir décisionnel dans la sphère familiale mais aussi communautaire.

En ce qui concerne le mariage et la fécondité, ils restent encore précoces. En effet, un peu plus du quart (26,3 %) des filles de 12-19 ans sont ou ont déjà été en union contre 4,2 % seulement des garçons. Près de 4 % des filles ont déjà été en union durant leur préadolescence (12-14 ans). Parmi les filles en union ou ayant déjà été en union 43 % sont âgées de moins de 18 ans, c'est-à-dire sont mineures, contre 27 % chez les

garçons. L'âge moyen au mariage est de 19,4 ans² chez les femmes, contre 26,3 ans chez les hommes. Pour ce qui est de la fécondité, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des filles âgées de 12 à 19 ans montre que ces dernières ont en moyenne près d'une naissance vivante (0,7) à la fin de leur adolescence. Elles contribuent à hauteur de 18 % à la fécondité totale, un chiffre relativement élevé même si elles ne représentent 34 % des femmes en âge de procréer. Les adolescentes ont en moyenne leurs enfants à 17 ans, juste avant l'âge de la majorité. La fécondité précoce est légèrement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 43 % des adolescentes non célibataires ont moins de 18 ans et elles contribuent à hauteur de 18 % à la fécondité alors qu'elles ne représentent que 34 % des femmes en âge de procréer. La non-application de la législation, leur faible connaissance par la population à la base et le risque qu'elles présentent, interpelle les gouvernements.

Conséquence en partie du mariage et de la fécondité précoce, l'état de santé de la population féminine se détériore de plus en plus : la mortalité maternelle a doublé entre les deux recensements pour atteindre le niveau record de 1.355 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. La stérilité et l'infécondité continuent de sévir. Une femme sur dix est stérile.

La vulnérabilité des femmes se traduit aussi par la plus grande pauvreté des ménages qu'elles dirigent par rapport à ceux dirigés par les hommes (un ménage centrafricain sur cinq est dirigé par une femme). En milieu rural, 84,6 % des ménages dirigés par les femmes sont pauvres contre 74 % des ménages dirigés par les hommes. La plupart des ménages dirigés par les femmes ont un faible accès aux patrimoines aussi bien résidentiel que matériel. Ils sont presque trois fois moins nombreux à disposer d'équipements de transport (vélo, voiture...) et presque deux fois moins nombreux à avoir des moyens de communications comme la radio, le poste téléviseur, le téléphone.

C'est pourquoi, si ces tendances se maintiennent, le pays risque de ne pas atteindre les résultats escomptés pour l'année 2015 dans le cadre des OMD. Toutefois, l'application de recommandations formulées sur la base des résultats de la présente analyse pourrait améliorer cette situation. Il s'agit, entre autres, pour le Gouvernement et ses partenaires au développement de commencer l'action très tôt en sensibilisant la communauté sur l'importance de la scolarisation des filles mais aussi du recul de l'âge au mariage et à la naissance, d'appliquer les textes et lois existants en la matière et de promouvoir des mesures incitatives visant à encourager les parents à scolariser leurs enfants. Ceci constitue la première étape des stratégies de correction pour une prise en compte effective de la population féminine dans les efforts de développement du pays et pour une meilleure égalité et une meilleure équité entre les sexe et pour le bien-être de tous.

.

² L'âge au mariage n'a pas été saisi directement lors du RGPH03. C'est indirectement qu'il a été obtenu en utilisant la méthode de Hajnal. Voir le rapport thématique sur la nuptialité pour plus de détails sur cette méthode d'estimation.

TABLE DES MATIÈRES

	E	
	PROPOS	
	ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENTstitutionnel	
	s du RGPH03	
	érentes phases du RGPH03	
	E I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
	DES MATIÈRES	
	ES TABLEAUX	
	ES GRAPHIQUESES CARTES THÉMATIQUESES CARTES THÉMATIQUES	
LISTE D	ES ABRÉVIATIONS	xiv
	DUCTION	
1.1	RE 1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS	
1.1.1	Contexte national	
1.1.2	Contexte international	
1.2	JUSTIFICATION OBJECTIFS DE L'ANALYSE	
1.3		
1.3.1	Objectif global	
1.3.2	Objectifs spécifiques	.20
1.4	UTILISATEURS POTENTIELSre 2. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	
1.5	SOURCE ET QUALITÉ DES DONNÉES	
1.6	DÉFINITION DES CONCEPTS	23
1.7	INDICATEURS	
1.8	MÉTHODE D'ANALYSE	25
	RE 3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	
3.1	IMPORTANCE NUMÉRIQUE DES FEMMES	
3.1.1	Importance numérique des femmes selon l'âge	
3.1.2	Importance numérique des femmes selon le milieu de résidence	
3.1.3	Importance numérique des femmes selon la région de résidence	
3.1.5	Importance numérique des relimies seron la prefecture Importance numérique de quelques groupes cibles	
3.2	CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES FEMMES SELON LE CYCLE DE VIE	
3.2.1	Répartition des femmes selon les étapes du cycle de vie	
3.2.2	Caractéristiques sociales des jeunes filles	
3.2.3	Caractéristiques sociales des femmes adultes	
3.2.4	Caractéristiques sociales des femmes du troisième âge	
3.2.4	CONDITIONS DE VIE DES FEMMES	.4Z
3.3.1	Femmes chefs de ménage	
3.3.2	Femmes chefs de ménage et pauvreté	
3.3.3	Charge familiale des femmes chefs de ménage	.48
4.1	BREF RAPPEL SUR L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE	50 50
4.2	IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	
4.2.1	Instruction et alphabétisation	
4.2.2	Nuptialité et fécondité	
4.2.3	Santé	
4.2.4	Participation à l'activité économique	
4.2.5	Conditions de vie des ménages dirigés par les femmes	
	JSION GRAPHIE	
	E 1. Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du	
R	GPH03	60
ANNEXE	E 2. Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03 E 3. Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03	62 63
ANNEXE	4. Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont app	orté
le	rur appui technique RGPH03	55

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau Fem01</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon la milieu de résidence.

<u>Tableau Fem02</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon la région administrative.

<u>Tableau Fem03</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon la préfecture.

<u>Tableau Fem04</u>: Répartition de la population féminine centrafricaine en fonction du groupe d'âges et du milieu de résidence.

Tableau Fem05 : Répartition de la population féminine centrafricaine en fonction du groupe d'âges et du milieu de résidence.

<u>Tableau Fem06</u>: Taux net de scolarisation au primaire par sexe selon le milieu de résidence, la région et la préfecture.

<u>Tableau Fem07</u>: Proportion des femmes non célibataires selon le groupe d'âges et le sexe.

<u>Tableau Fem08</u>: Population résidente de 6 - 14 ans et plus des ménages ordinaires selon le groupe d'âges le sexe et la situation d'activité.

<u>Tableau Fem09</u>: Taux d'alphabétisation de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence, la région et la préfecture par sexe.

<u>Tableau Fem10</u>: Évolution des taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus entre 1988 et 2003 par sexe.

<u>Tableau Fem11</u>: Taux net de scolarisation au secondaire selon le milieu de résidence, la région et la préfecture par sexe.

<u>Tableau Fem13</u>: Taux global de fécondité par milieu de résidence et région.

<u>Tableau Fem14</u>: Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon la situation d'activité par sexe.

<u>Tableau Fem15</u>: Population active résidente de 6 ans et plus des ménages ordinaires selon la profession actuelle ou passée et la branche d'activité.

<u>Tableau Fem16</u>: Taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

Tableau Fem17: Répartition des personnes âgées par sexe et état matrimonial.

<u>Tableau Fem18</u>: Répartition des personnes âgées selon leur prise en charge.

<u>Tableau Fem19</u>: Proportion des femmes chefs de ménages par région et préfecture.

<u>Tableau Fem20</u>: Proportion de femmes chef de ménage en fonction du statut matrimonial par milieu de résidence.

<u>Tableau Fem21</u>: Évolution de l'âge moyen des chefs de ménage entre les deux recensements de 1988 et 2003 selon le sexe.

<u>Tableau Fem22</u>: Répartition des types de logements selon le sexe du chef de ménage.

<u>Tableau Fem24</u>: Répartition des chefs de ménages par sexe selon le type d'équipements

<u>Tableau Fem25</u>: Proportion des ménages selon l'incidence, la profondeur et la

sévérité de la pauvreté selon le sexe et le milieu de résidence.

<u>Tableau Fem26</u>: Taille moyenne des ménages selon le sexe et la situation

matrimoniale du CM.

<u>Tableau Fem27</u>: Taux de dépendance des ménages selon le sexe et le quintile de

niveau de vie.

LISTE DES GRAPHIQUES

<u>Graphique Fem01</u>: <u>Graphique Fem02</u>:

Évolution du rapport de féminité selon l'âge. Proportion des femmes possédant certains biens ménagers.

LISTE DES CARTES THÉMATIQUES

Carte FEM01. Indice du genre du taux net de scolarisation au primaire selon la

<u>Carte FEM02</u>. Indice du genre du taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon la préfecture

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD : Aire de Dénombrement

BCR : Bureau Central du Recensement

CCA : Bilan Commun du Pays

CDE : Convention relative au Droit des Enfants

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de

Discrimination à l'Égard de la Femme

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le

Développement

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPF : Direction Générale de la Promotion de la Femme
DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

EAT-UNFPA: Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA

EPC : Enquête Post-Censitaire

FACA : Forces Armées Centrafricaines FAO : Fonds des Nations Unies pour FOMUC : Force Multinationale de la CEMAC

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques
 INSAE : Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique

ISF : Indice Synthétique de Fécondité IST : Infection Sexuellement Transmissible

ND : Non déclaré

OMD : Objectifs du Développement du Millénaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OUA : Organisation pour l'Unité Africaine
PA-CIPD : Programme d'Action de la CIPD
PAM : Programme Alimentaire Mondial

PCSLS : Plan Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA PNDE : Programme National de Développement Environnemental

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

PNP : Politique Nationale de Population

PNPF : Politique Nationale de Promotion de la Femme PNSR : Politique Nationale de la Santé de Reproduction PNUD : Fonds de Nations Unies pour le Développement

PPTE : Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

RCA : République Centrafricaine

RGP 88 : Recensement Général de la Population de 1988

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SIDA : Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise SIG : Système d'Information Géographique

TGF : Taux global de fécondité TNS : Taux Net de Scolarisation

UE : Union Européenne

UNDAF : Plan Cadre Global d'Assistance au Développement des Agences

du Système des Nations Unies en RCA

UNFPA: Fonds de Nations Unies pour le Population UNICEF: Fonds de Nations Unies pour l'Enfance VIH: Virus d'Immuno-déficience Humaine

INTRODUCTION

Dans les analyses sociodémographiques, l'accent est toujours mis sur l'âge et le sexe, considérés comme des variables primordiales. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH03) de la République Centrafricaine (RCA) a aussi privilégié cette approche. Cette démarche qui consiste à présenter la situation respective des femmes et des hommes a permis de révéler certaines inégalités entre sexes mais reste insuffisante pour une bonne analyse de genre. De plus les informations qu'elle a fournies ne sont guère suffisamment utilisées. C'est dans ce contexte que depuis 1975, année internationale de la femme, où la communauté internationale a pris conscience de la participation de la femme en tant qu'actrice de développement, différentes rencontres internationales mettant un accent particulier sur la promotion de l'égalité de genre et sur le renforcement du pouvoir des femmes ont ainsi été tenus au cours de ces dernières années. Des documents nationaux et internationaux visant à réduire les inégalités de chance entre femmes et hommes dans les différents domaines de la vie ont été élaborés à l'issue de ces sommets.

Afin de formuler des politiques et de mettre en œuvre des programmes visant la promotion de l'équité et de l'égalité entre hommes et femmes tels que recommandées par ces différents sommets, il est nécessaire de disposer d'informations aussi précises et détaillées que possibles sur la situation des femmes. Une analyse statistique dans une perspective de genre pour mettre en évidence les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes constitue un moyen privilégié pour atteindre cet objectif. Le présent rapport tente une telle analyse sur la base des données du RGPH03, même si le recensement ne visait pas un objectif spécifique au genre.

L'analyse va s'articuler autour de cinq chapitres. Le premier introduit le contexte de l'étude. Le second chapitre porte sur la méthodologie de travail. Le troisième présente les caractéristiques sociodémographiques de la femme. Le chapitre 4 est celui qui introduira l'analyse genre. Avant la conclusion, un dernier chapitre sera consacré aux implications et recommandations issues des résultats des analyses. Ces recommandations seront formulées en guise d'orientation pour les actions futures visant à tenir compte de l'aspect genre dans différents politiques et programmes.

CHAPITRE 1

CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJECTIFS

Ce chapitre décrit d'abord les contexte national et international qui façonnent la situation de la femme et de leur évolution. De cette description, découle la justification de l'utilité de la présente analyse. Les objectifs globaux et spécifiques le l'étude sont ensuite présentés, suivis d'une liste d'utilisateurs potentiels des résultats.

CONTEXTE

L'analyse de la situation de la femme à travers l'approche genre permet d'étudier les interactions entre hommes et femmes plutôt que de considérer de manière séparée l'un ou l'autre. Ces interactions sont la résultante d'une construction sociale et dépendent essentiellement de l'environnement dans lequel évolue la femme, environnement qui établit des hiérarchies et des valeurs stéréotypées selon le sexe au sein de la société. Elles sont également influencées par le contexte socioéconomique et politique tant au niveau national qu'international. La perception du genre au niveau des décideurs et des acteurs de terrain est influencée par ces différents contextes. Les sections qui suivent décrivent ces deux types de contexte, national et international, leur évolution et leur impact sur la situation de la femme en République Centrafricaine.

Contexte national

La femme dans la société centrafricaine jouit d'un statut peu valorisant ou du moins inférieur à celui de l'homme. Les valeurs culturelles accordent beaucoup plus d'importance à la femme en tant que mère, épouse et femme au foyer. Cette perception sociale de la femme a des conséquences importantes sur son épanouissement social et sur sa participation effective au processus du développement comme en témoigne le niveau de certains indicateurs, toujours au rouge. En effet, trois femmes sur cinq (61 %) vivent dans la pauvreté et seules les trois dixièmes d'entre elles savent lire et écrire. Elles sont très faiblement représentées aux postes de décision. À titre d'exemple, elles n'occupent que 4 postes ministériels sur 26 et 9 sièges de députés sur 105. La situation peu enviable de la femme dans la société centrafricaine, s'est encore plus détériorée avec la dure crise économique que traverse la RCA depuis quelques décennies et suite aux différentes crises militaro-politiques qui ont secoué le pays entre 1996 et 2003 et détruit son tissu socioéconomique, disloqué de nombreuses familles, entraîné des mouvements de population importants, et donné lieu à plusieurs exactions dont les femmes ont été les principales victimes.

Conscient de cette situation, et compte tenu de l'égalité des hommes et des femmes en droits et devoirs proclamée par la Constitution de la République Centrafricaine de décembre 2004, le Gouvernement s'est engagé à éliminer tous les obstacles à l'épanouissement de la femme et à favoriser l'intégration de la femme au processus du développement. Cette volonté politique s'est manifestée par l'adhésion de la RCA à différentes conventions, déclarations et programmes d'actions internationaux, dont la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF). Elle s'est également traduite par

l'élaboration par le gouvernement de plusieurs documents stratégiques qui s'inspirent des recommandations des grandes conférences internationales en vue de l'amélioration des conditions de vie de la femme et d'assurer une plus grande équité entre les deux sexes. Ces documents stratégiques sont :

- Le Code de la famille adopté en 1997;
- La Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) révisée en 1998 ;
- La Politique Nationale de Population (PNP) adoptée en 1999 ;
- Le plan national de la promotion de la femme adopté en 2002 ;
- Le Plan Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA de mai 2002 ;
- La Politique Nationale de la Santé de Reproduction (PNSR) d'octobre 2003 ;
- La Constitution de la République Centrafricaine adoptée en 2004 ; et
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en cours de finalisation.

L'analyse de la situation ayant présidé à l'élaboration de ces différents documents avait révélé plusieurs problèmes relatifs aux femmes parmi lesquels :

- Un taux d'analphabétisme élevé chez les femmes et un faible taux de scolarisation chez les filles;
- Une prévalence de l'infécondité et de la stérilité toujours élevée chez les femmes de certaines zones du pays ;
- Des grossesses à risque : précoces, tardives, multiples et rapprochées ;
- La déperdition scolaire, conséquences en partie de la sexualité et du mariage ;
- La surcharge et la pénibilité des tâches domestiques et champêtres dévolues aux femmes ; et
- Les pratiques néfastes à l'égard des femmes et de la petite fille.

Par ailleurs, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en RCA, qui a inclus dans son programme des activités de promotion de la femme, a relevé un certain nombre de domaines de disparités entre hommes et femmes en RCA. Ces disparités qui sont souvent entretenues par les pesanteurs socioculturelles se présentent comme suit :

- la surcharge des responsabilités familiales ;
- la faible participation des femmes à la prise de décision (nombre limité de femmes parlementaires, ministres, maires...);
- l'inégale répartition des ressources entre hommes et femmes (faible accès des femmes aux propriétés terriennes, marginalisation pour ce qui a trait aux droits successoraux, non accès à l'héritage, faible accès au crédit);
- la socialisation (les femmes sont éduquées pour ne jouer que les rôles d'épouse et de mère);
- l'accès différentiel à l'éducation (fort taux d'analphabétisme des femmes, faible taux de scolarisation des filles, déperdition scolaire des filles liée à la pauvreté des parents, aux mariage et grossesses précoces...);
- la faible qualification professionnelle des femmes (les stéréotypes et les écarts de scolarisation entre garçons et filles limitent l'accès de ces dernières aux formations professionnelles);
- l'insuffisance d'une éducation sexuelle adéquate qui porte plus préjudice aux filles (le sexe demeure un sujet tabou dans la société centrafricaine) ; et

 l'insuffisance de l'accès à l'information qui favorise la perpétuation des modèles stéréotypés.

Conscient de toutes ces inégalités, le gouvernement a consigné dans le document de Politique Nationale de Population un objectif qui consiste à combattre tous les obstacles à l'épanouissement de la femme afin d'accroître sa capacité à exercer ses droits et à participer pleinement au processus du développement économique, social et culturel. De manière spécifique, ces actions visent :

- l'amélioration du statut de la femme ;
- l'amélioration du niveau d'instruction et d'éducation de la femme ; et
- la lutte contre la déperdition scolaire chez les filles.

Contexte international

En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la République Centrafricaine a pris part aux différentes conférences internationales sur les femmes à savoir :

- la 1^{ère} Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme tenue à Mexico en 1975 :
- la 2^e Conférence mondiale sur la femme tenue à Copenhague en 1980 ;
- la 3^e Conférence mondiale sur la femme tenue à Naïrobi en 1985;
- la 4^e Conférence mondiale sur la femme tenue à Beijing en 1995 ; et
- la Conférence de Beijing + 5 tenue à New York en 2000.

Le pays a par ailleurs participé à plusieurs autres conférences internationales ayant traité, entre autres thèmes, des questions portant sur les relations hommesfemmes. C'est le cas notamment :

- du Sommet mondial pour les enfants (New York, 1990);
- de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour Tous (Jomtien, 1990);
- de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme (Vienne, 1993);
- de la Conférence Internationale sur l'Éducation en Matière de Population (Istanbul, 1993);
- du Sommet des Chefs d'État de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) organisé au Caire (Égypte) en 1993;
- de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire (Égypte) en 1994 ;
- de la Conférence de suivi de la plateforme d'action de Beijing dix ans après (Beijing + 10) tenue en 1995 ; et
- l'Assemblée générale des Nations Unies de 2000 qui a adopté la Déclaration du Millénaire qui a formulé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La RCA s'est engagée à tout mettre en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés par ces différents fora. C'est le cas plus spécifiquement de l'objectif numéro 3 des OMD qui vise à « promouvoir l'égalité de genre et [à]

renforcer le pouvoir des femmes » d'ici 2015 et dont l'évaluation à mi-parcours est programmée pour 2005. C'est aussi le cas des besoins en termes de promotion de l'équité entre les hommes et les femmes, formulés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes autour de quatre points communs à l'ensemble des régions du monde : la réduction de la pauvreté ; la protection des droits des femmes ; la participation des femmes aux instances de décision politique et économique ; et l'intégration économique de la femme. Enfin, la RCA a souscrit à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF).

JUSTIFICATION

La connaissance des relations socialement construites qui lient les femmes aux hommes et les attentes et rôles assignés à chaque sexe dans la société permet de mieux mettre en évidence les causes structurelles qui assignent aux femmes un statut différent et presque toujours inférieur à celui des hommes. À ce titre, au-delà de la capacité des femmes à mettre au monde et celle des hommes à féconder, il devient intéressant de chercher à comprendre les relations et les articulations sociales entre hommes et femmes en vue d'une meilleure prise en compte de la population féminine dans le processus du développement.

L'importance de la statistique en matière de genre est reconnue et a été relevée par l'équipe du système des Nations Unies en République centrafricaine. Dans le document du Bilan Commun du Pays (CCA), il a été relevé que le défi majeur du pays en matière d'inégalités entre sexes est de mettre en place un système fiable de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données selon le sexe. Lesdites données doivent être réparties selon le milieu géographique en vue de faciliter le suivi des progrès accomplis dans le sens de l'équité entre sexes.

Ainsi, dans le cadre de l'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2003, un thème spécifique est consacré à l'analyse de la situation de la femme selon l'approche genre. L'analyse du thème genre revêt une importance particulière du fait que les femmes constituent la majorité de la population centrafricaine comme en témoigne le rapport de masculinité (inférieur à l'unité) à presque tous les âges sauf à la naissance et en début de l'adolescence (graphique Fem01 page 12). Les informations qui seront fournies par la présente analyse permettront de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la CIPD, de la conférence de Beijing, des OMD et des politiques nationales, sectorielles et multisectoriels en faveur de la femme. Elles permettront aussi de mettre en évidence les disparités persistantes entre sexes en vue de renforcer les stratégies pour l'atteinte des objectifs.

OBJECTIFS DE L'ANALYSE

Le RGPH03 n'a pas prévu d'objectifs spécifiques au genre. Mais certains des objectifs retenus dans le cadre de cette opération peuvent être atteints en utilisant l'approche genre.

_

¹ Bien qu'il y ait un OMD spécifique au genre, il n'en demeure pas moins que l'égalité de genre est incontournable pour l'atteinte de tous les autres OMD.

Objectif global

L'objectif général de ce rapport est d'analyser la situation de la femme en République Centrafricaine à partir des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Le but d'une telle analyse est double. Elle permettra de mettre en évidence les inégalités entre sexes en vue de renforcer les stratégies visant une plus grande équité entre hommes et femmes et une plus grande participation de la femme aux instances décisionnelles. Elle fournira Ensuite des indicateurs pour la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la CIPD, de la conférence de Beijing, de la CIPD + 10, de Beijing + 10 et des différentes politiques nationales et sectorielles en faveur de la promotion de la femme.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'analyse vise à :

- décrire les caractéristiques démographiques des femmes centrafricaines en 2003 ;
- décrire leurs caractéristiques sociales en termes de scolarisation, de nuptialité, de fécondité, de santé et de participation à l'activité économique;
- comparer la situation de la femme à celle de l'homme par une approche genre; et
- formuler des recommandations en vue de la promotion de l'équité entre les sexes en RCA.

UTILISATEURS POTENTIELS

Les utilisateurs qui pourraient être intéressés par les résultats de l'analyse sur la situation des femmes à partir des données du RGPH03 une perspective de genre sont :

- Le gouvernement centrafricain ;
- L'Union Européenne ;
- L'UNFPA: la femme est la composante majoritaire de la population qui est son domaine d'intervention. L'UNFPA pourrait aussi être intéressé par les indicateurs sur la fécondité dans le cadre du volet santé de la reproduction de son programme;
- Le PNUD : étant un partenaire aux actions de développement durable, le PNUD prône le développement dans sa globalité et fait des femmes l'une de ses cibles prioritaires. Certaines des informations fournies par l'analyse de genre (éducation/alphabétisation, activité économique, niveau de pauvreté, etc.) contribuent au calcul de l'indice du développement humain du PNUD ;
- L'UNICEF: l'une de ses principales missions est la promotion de la santé de la femme;
- Le PAM: dans le cadre de l'appui aux personnes vulnérables et infectées par le VIH, le PAM cible les orphelins et les femmes auprès de qui des appuis alimentaires sont organisés;

- La FAO qui intervient dans le secteur agricole où les femmes sont prédominantes ; et
- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), en particulier les associations féminines.

CHAPITRE 2

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dans ce chapitre seront présentées les différentes composantes de l'approche méthodologique adoptée. Il s'agit de la présentation de la source des données et une analyse sommaire de leur qualité, de la définition des concepts de base de l'étude et des indicateurs servant à les opérationnaliser, et enfin de la méthode, des niveaux et des unités d'analyse.

SOURCE ET QUALITÉ DES DONNÉES

Les analyses se basent essentiellement sur les données du RGPH03. Toutefois, pour évaluer les tendances de certains indicateurs, des comparaisons temporelles seront faites en utilisant les données du second Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH88).

La collecte des données du RGPH03 a eu lieu entre le 08 et le 22 décembre 2003. Elle s'était déroulée dans un contexte difficile. Durant l'année ayant précédé le dénombrement, des crises sociales et politico-militaires successives ont été enregistrées dans le pays, entraînant des insurrections militaires dans certaines zones. Elles ont eu pour conséquences des déplacements massifs de population à l'intérieur du territoire national et vers l'étranger et la destruction des infrastructures socioéconomiques et administratives. L'une des conséquences de ce contexte sur le recensement est la non exhaustivité du dénombrement. En effet, l'Enquête Post-Censitaire (EPC) effectuée quatre mois après le dénombrement pour évaluer le taux de couverture et la qualité des données sur certaines variables cruciales a révélé que seuls 81,5 % de la population ont été effectivement recensés². La couverture a été moins bonne en milieu rural, plus touché par les crises (77,7 %) qu'en milieu urbain (83,2 %). Même si l'EPC n'a pas permis d'évaluer la variabilité de la couverture selon le sexe, il est raisonnable de penser que si des différences existent, elles ne sont pas significatives. Par conséquent, l'analyse comparative de la situation des femmes et celles des hommes basées sur les données observées ne serait pas biaisée.

Par contre, il convient de relever que toutes les informations utiles pour une analyse exhaustive du thème dans une perspective de genre n'ont pas été saisies lors du RGPH03. C'est le cas notamment des informations aussi cruciales que le système de représentations de genre (perception de la société) et les modes d'organisation familiale/sociale (répartition des tâches et des domaines d'autorités et de responsabilités, accès au pouvoir économique, contrôle et usage différenciés des ressources et bénéfices, interactions entre femmes et hommes et entre membres du ménage). La plupart de ces informations ne pourraient en fait être obtenues qu'à travers des collectes d'informations additionnelles (données de routine et enquêtes spécifiques).

Cependant, le recensement reste une source de données irremplaçable pour l'analyse de la situation de la femme. En effet, le recensement est l'unique opération

_

² Cf. Rapport de l'Enquête Post-Censitaire.

qui est à la fois d'envergure nationale et qui donne des informations détaillées sur plusieurs caractéristiques de la population au niveau de la plus petite entité administrative à une date donnée et suivant une périodicité plus ou moins régulière.

DÉFINITION DES CONCEPTS

Cette section donne la définition des principaux concepts qui sont utilisés dans le présent rapport. Il s'agit des concepts de genre, vulnérabilité, indice de genre, cycle de vie, ménage, femme au foyer, activité informelle. Certains de ces concepts avaient déjà été retenus dans le cadre du recensement de 2003. Pour ces concepts, la définition du RGPH03 est reprise pour les besoins du présent rapport.

<u>Genre</u>: L'approche genre sert à faire la distinction entre, d'une part, le sexe biologique qui est un état, c'est-à-dire le fait d'être biologiquement homme ou femme, et, d'autre part, le sexe social, autrement qualifié de genre, qui est un ensemble de constructions sociales qui alloue aux hommes et femmes des rôles et positions différents dans la société. Les rapports de genre découlent d'un processus qui relève de l'apprentissage de la vie sociale et qui se traduit par des comportements sociaux et des attentes sociales. Ils sont issus des normes et valeurs sociales intériorisées dès le plus jeune âge lors de la socialisation. Les caractéristiques de genre ne sont pas la résultante des facteurs biologiques, mais sont plutôt acquises et transmises à travers des rapports sociaux (Couillard, 1989).

<u>Vulnérabilité</u>: C'est un ensemble d'états et de situations qui concourent à rendre un être fragile. Dans le cas de la présente analyse, cet état est mesuré à travers l'indice de genre (défini ci-dessous) de phénomènes tels que la scolarisation, l'alphabétisation, la mortalité la participation à l'activité économique.

<u>Indice de genre</u>: Il est défini pour un phénomène par le rapport entre le niveau du phénomène chez les femmes et le niveau chez les hommes. Il y a égalité de genre pour le phénomène si l'indice est égal à l'unité et inégalité dans le cas contraire. L'indice de genre pour l'alphabétisation par exemple est le rapport entre la proportion de femmes alphabétisées sur celles des hommes alphabétisés. Une valeur de l'indice inférieur à un indique que les femmes sont moins alphabétisées que les hommes.

<u>Cycle de vie</u>: C'est l'ensemble des différentes étapes de la vie de la femme, chacune de ces étapes ayant des implications sur le rapport homme-femme. À chaque étape la femme joue un rôle différent et dispose de ce fait d'un pouvoir de décision différent. C'est dans ce contexte qu'une étude spécifique selon les étapes de vie s'avère nécessaire. Trois étapes sont retenues ici : l'enfance/jeunesse (0-14 ans), l'âge adulte (15-59 ans) et le troisième âge (60 ans et plus)³.

Durant l'enfance, les jeunes filles sont socialisées pour jouer le rôle de mère et d'épouse. Elles reçoivent une éducation différente de celle des garçons et sont plus impliquées dans les travaux ménagers. Ensuite arrive l'âge de la puberté (après 10

adoptées ici sont plutôt fonctionnelles comme décrit dans les paragraphes suivants.

23

³ Les noms donnés à ces différents groupes ne reflètent pas en toute rigueur les définitions retenues lors du RGPH03. À titre d'exemple, le rapport d'analyse thématique « Situation des enfants en RCA » considère toute personne de moins de 18 ans comme « enfant », or la définition du présent rapport classe les 15-18 ans parmi les adultes. Ces différences sont purement dénominatives. Les définitions

ans) marqué chez de nombreuses filles par l'entrée en vie sexuelle dans des conditions qui les exposent à de nombreux risques sanitaires et sociales. Ces risques sont, entre autres, les grossesses précoces non désirées, avec comme corollaire l'avortement souvent clandestin, l'abandon des études ou le renvoi de l'école, l'infection à VIH/SIDA ou par une autre maladie sexuellement transmissible (MST). La prévalence très élevée de l'infection à VIH dans la catégorie d'âges 15-24 ans (13 % en 2002) témoigne de ce risque.

À l'âge adulte, les femmes sont préoccupées par des questions liées au mariage et à la fécondité. Celles qui ne sont pas en mesure de procréer courent le risque d'être répudiées tandis que celles qui sont fécondes s'exposent à un risque élevé de mortalité maternelle dû à la répétition des grossesses et aux accouchements non assistés par un personnel médical qualifié. Ce risque est évalué à 1.355 décès maternels pour cent milles naissances d'après les données du RGPH 2003. Enfin c'est durant cette étape de la vie que le taux de prévalence du VIH est le plus élevé chez les femmes, conséquence, entre autres, de leur faible pouvoir de négociation du port de préservatif.

La troisième étape du cycle de vie regroupe les femmes de 60 ans et plus. Le choix de cette tranche d'âges se justifie par le fait qu'elle correspond approximativement à la retraite (l'âge officiel de la retraite varie de 55 à 60 ans selon la profession), mais surtout pour faciliter des comparaisons avec d'autres pays. Toutefois, cette période continue d'être pour les femmes un moment d'activité notamment champêtre, domestique ou commerciale. Sur le plan socioculturel, à partir d'un certain âge, lorsque les femmes ont cessé de faire leurs preuves en termes de fécondité et sont déchargées des obligations conjugales suite au veuvage, elles peuvent participer à la prise de décision dans la société. Cependant, le troisième âge correspond aussi à une période où les femmes sont parfois abandonnées à ellesmêmes du fait de l'éloignement de leurs enfants et du veuvage, et sont parfois sujettes à des accusations de tout genre : sorcellerie, envoûtement...

<u>Ménage</u>: À l'instar des autres opérations de collecte de données, le RGPH03 a distingué deux types de ménages: le ménage ordinaire et le ménage collectif. Le « ménage ordinaire » est un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage et dont les ressources sont tout au moins en partie communes. Ces personnes vivent généralement sous le même toit et prennent des repas en commun. À l'opposé, les ménages collectifs sont : les prisons, les hôpitaux, les camps. L'analyse de la situation de la femme sera restreinte aux personnes résidentes des ménages ordinaires.

<u>Femme au foyer</u> : C'est toute femme qui s'occupe exclusivement des travaux ménagers et des enfants dans son propre ménage sans participation à une autre activité économique comme aller au champ, faire du commerce.

<u>Activité informelle</u>: C'est toute activité non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal par une personne en tant que patron ou à son propre compte.

INDICATEURS

- Rapport de dépendance économique ;
- Pourcentage des femmes âgées vivant seules ;
- Proportion des femmes chefs de ménages par région et préfecture ;
- Proportion des femmes CM selon leur situation matrimoniale ;
- Age moyen des CM;
- Taille moyenne des ménages selon le sexe du CM et la situation matrimoniale ;
- Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par sexe ;
- Proportion de la population de 6 ans et plus n'ayant jamais fréquenté;
- Taux Net de scolarisation dans la population de 6-11 ans ;
- Taux Net de scolarisation dans le secondaire ;
- Indice synthétique de stérilité définitive RGP 88 et RGPH 03 ;
- Proportion des personnes actives occupées ;
- Proportion de la population active de 6 ans et plus par sexe et secteur d'occupation;
- Proportion de la population féminine propriétaire des maisons ;
- Proportion des femmes disposant d'au moins un équipement ;
- Proportion de la population résidente des ménages ordinaires de 6 ans et plus selon la situation d'activités et le niveau d'instruction par région et préfecture;
- Proportion des chefs de ménages ordinaires de 12 ans et plus selon le groupe d'âge, le sexe et l'état matrimonial par milieu de résidence, région et la préfecture;
- Proportion de la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus selon le groupe d'âge, le sexe, l'état matrimonial et le niveau d'instruction par région, préfecture et milieu de résidence;
- Proportion de la population résidente des ménages ordinaires de 60 ans et plus selon ses liens de parentés avec le Chef de ménage; et
- Proportion des femmes chômeurs selon le niveau d'instruction et la branche d'activité.

MÉTHODE D'ANALYSE

L'approche genre, c'est-à-dire la prise en compte explicite de la réalité sociologique basée sur les interrelations femmes-hommes, est adoptée comme stratégie d'analyse. Les caractéristiques de la population féminine sont étudiées à travers l'approche cycle de vie en distinguant les trois étapes définies plus haut : l'enfance (moins de 15 ans), l'âge adulte (15-59 ans) et le troisième âge (60 ans et plus).

Les analyses, essentiellement descriptives, sont faites au niveau national désagrégé selon le milieu de résidence (urbain et rural), mais aussi par région et par préfecture si possible. Ceci afin, d'une part, de mettre à la disposition des décideurs les informations nécessaires à une politique décentralisée, et, d'autre part, de fournir aux acteurs de terrain, qui interviennent le plus souvent à un niveau géographique très limité, les données pour la planification, l'exécution et l'évaluation de leurs activités.

CHAPITRE 3

Présentation des résultats

Les résultats présentés ici s'articulent autour de trois points L'importance numérique des femmes dans la population centrafricaine, l'étude des caractéristiques sociales des femmes et les conditions de vie des femmes.

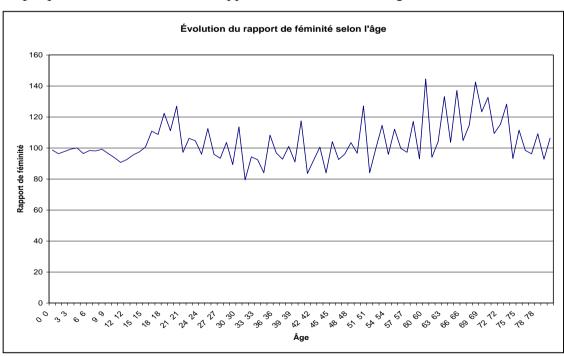
3.1 IMPORTANCE NUMÉRIQUE DES FEMMES

Au dénombrement de décembre 2003, la RCA comptait 3.895.139 habitants dont 1.955.813 femmes, soit 50,2 % de la population totale. Ce rapport est en deçà de celui de 1988 (51,6 %) et de 1975 (51,2 %). Les données du RGPH03 confirment ainsi l'importance numérique des femmes dans la population totale centrafricaine.

3.1.1 Importance numérique des femmes selon l'âge

L'analyse du poids démographique des femmes par groupe d'âges révèle cependant une prédominance des garçons dans le groupe d'âges jeune. En effet le rapport de féminité (effectif des femmes sur celui des garçons multiplié par un facteur de 100) est inférieur à 100 jusqu'à l'âge de 15 ans. Cette distribution qui s'écarte de la répartition théorique et de ce qui est observé dans d'autres pays pourrait s'expliquer par une surmortalité féminine dans cette catégorie d'âges ou par une migration différentielle plus importante chez les filles que chez les garçons. Elle pourrait également être le reflet d'une déclaration différentielle de l'âge selon le sexe ou d'une omission différentielle des filles lors du dénombrement.

Graphique Fem01 : Évolution du rapport de féminité selon l'âge



À partir de 15 ans, l'allure en dents de scie de la courbe des rapports de féminité est plus conforme à la distribution classique. À l'âge adulte, la surmortalité féminine est encore persistance, notamment liée à la mortalité maternelle, et explique le fait que le rapport de féminité soit en deçà de 100 à certains âges. Aux âges élevés, on dénombre plus de femmes que d'hommes dû à la plus grande longévité des femmes.

3.1.2 Importance numérique des femmes selon le milieu de résidence

Une analyse du poids démographique des femmes par milieu de résidence montre que les hommes et les femmes se retrouvent à des proportions à peu près égales en milieu urbain (tableau Fem01). Par contre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes en milieu rural (50,4 % contre 49,6 %). La légère supériorité numérique des femmes en milieu rural serait la conséquence de l'exode rural à la recherche de meilleurs revenus en milieu urbain ou dans les zones minières qui touche les hommes plus que les femmes.

<u>Tableau Fem01</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de	Ensen	Ensemble		Homme		Femme	
résidence	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	– de féminité
RCA	3.895.139	100	1.939.326	49,7	1.955.813	50,2	100,9
Urbain	1.475.315	100	738.786	50,1	736.538	49,9	99.7
Rural	2.419.824	100	1.200.540	49,6	1.219.275	50,4	101,6

3.1.3 Importance numérique des femmes selon la région de résidence

La répartition de la population centrafricaine par sexe selon la région confirme la supériorité numérique des femmes dans toutes les régions administratives à l'exception des régions 2, 5 et 7 où on compte 98 femmes pour 100 hommes. Des raisons d'ordre économiques expliqueraient la prédominance des hommes dans ces trois régions. En effet, les régions 2 et 5 sont des pôles d'exploitation minière, qui attirent donc plus les hommes que les femmes. La région 7 étant la capitale, Bangui, concentre la quasi-totalité des infrastructures économiques, scolaires et académiques, qui aussi attirent plus d'hommes que de femmes.

<u>Tableau Fem02</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon la région administrative

Région de	Ensen	Ensemble		Homme		Femme	
résidence	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	féminité
Région 1	603.600	100	300.873	49,8	302.727	50,2	100,6
Région 2	699.535	100	351.851	50,3	347.684	49,7	98,8
Région 3	799.726	100	392.720	49,1	407.006	50,9	103,6
Région 4	512.946	100	252.586	49,2	260.360	50,8	103,1
Région 5	185.800	100	93.860	50,5	91.940	49,5	98,0
Région 6	470.761	100	232.430	49,4	238.331	50,6	102,5
Région 7	622.771	100	315.006	50,6	307.765	49,4	97,7

3.1.4 Importance numérique des femmes selon la préfecture

La répartition par préfecture confirme ce qui a été observée dans les régions. Les préfectures où le rapport de féminité est inférieur à 100 sont toutes situées dans les régions 2, 5 et 7. Le déficit de femmes est plus marqué dans la préfecture de la Haute-Kotto, situé dans la Région 5 (90 femmes seulement pour 100 hommes). Les préfectures où la supériorité numérique des femmes est la plus marquée sont la Vakaga (rapport de féminité de 109 %) et le Haut-Mbomou (105 %). Ces préfectures présentent peu d'opportunités économiques, ce qui expliquerait la migration des hommes de ces zones. Les femmes de ces préfectures se retrouvent désormais seules à assumer de nouvelles responsabilités familiales en l'absence de leurs conjoints.

<u>Tableau Fem03</u>: Répartition de la population centrafricaine par sexe selon la préfecture

Duéfacturas	Ensen	nble	Hom	me	Fem	me	Rapport de
Préfectures	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	féminité
Ombella-M'Poko	356.725	100	178.536	50,0	178.189	50,0	99,8
Lobaye	246.875	100	122.337	49,6	124.538	50,4	101,8
Mambéré-Kadeï	364.795	100	184.026	50,4	180.769	49,6	98,2
Nana-Mambéré	233.666	100	116.619	49,9	117.047	50,1	100,4
Sangha-Mbaéré	101.074	100	51206	50,7	49.868	49,3	97,4
Ouham-Pendé	430.506	100	210.455	48,9	220.051	51,1	104,6
Ouham	369.220	100	182.265	49,4	186.955	50,6	102,6
Kémo	118.420	100	58.520	49,4	59.900	50,6	102,4
Nana-Gribizi	117.816	100	58.623	49,8	59.193	50,2	101,0
Ouaka	276.710	100	135.443	48,9	141.267	51,1	104,3
Bamingui-Bangoran	43.229	100	21.382	49,5	21.847	50,5	102,2
Haute-Kotto	90.316	100	47.602	52,7	42.714	47,3	89,7
Vakaga	52.255	100	24.876	47,6	27.379	52,4	110,1
Basse-Kotto	249.150	100	122.966	49,4	126.184	50,6	102,6
Mbomou	164.009	100	81.292	49,6	82.717	50,4	101,8
Haut-Mbomou	57.602	100	28.172	48,9	29.430	51,1	104,5
Bangui	622.771	100	315.006	50,6	307.765	49,4	97,7

3.1.5 Importance numérique de quelques groupes cibles

Cette section donne le poids démographique des femmes selon certains groupes cibles de programmes spécifiques : les moins de cinq ans (pour les programmes de vaccination), les adolescentes (10-19 ans) les femmes en âge de procréer (12-49 ans⁴) pour les programmes de santé de la reproduction et l'électorat féminin (18 ans et plus).

_

⁴ La tranche d'âge conventionnellement retenue comme période de la vie procréative est 15-49 ans. Cependant, compte tenu de la précocité de la fécondité en RCA, le RGPH03 a saisi la fécondité à partir de 12 ans. Les données recueillies confortent ce choix, puisque des naissances issues de femmes de cet âge ont été effectivement recueillies (cf. rapport d'analyse thématique du RGPH03 « Fécondité et stérilité en RCA »)

L'effectif des femmes ayant atteint 18 ans, c'est-à-dire l'âge de la majorité, en Centrafrique s'élevait à 788.771 d'après le RGPH03 pour un effectif de 757.534 hommes, soit un rapport de féminité de 104 %, ce qui dénote de la supériorité féminine en âge de voter (10 femmes sur 105 députés). Malgré cette importance, peu de femmes sont élues dans les différentes législatures dont celles de 2005.

<u>Tableau Fem04</u>: Répartition de la population féminine centrafricaine en fonction du groupe d'âges et du milieu de résidence

Groupes	Ensemble		Urt	oain	Rural	
cibles	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
0-4 ans	257.730	253.371	104.840	102.633	202.924	198.903
10-19 ans	356.552	362.741	148.981	152.920	207.571	209.821
12-49 ans	844.772	860.798	342.821	341.116	501.951	519.682
18 ans et +	757.534	788.771	295.722	296.785	461.812	491.986

3.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES FEMMES SELON LE CYCLE DE VIE

L'étude des caractéristiques sociales des femmes englobe les informations sur la scolarisation, la situation matrimoniale, la santé et l'activité économique. L'analyse est faite en utilisant l'approche cycle de vie qui distingue dans le cas présent trois étapes en vue de ressortir les spécificités de chacune d'elles : l'enfance/jeunesse (0-14 ans), l'âge adulte (15-59 ans) et le troisième âge (60 ans et plus).

3.2.1 Répartition des femmes selon les étapes du cycle de vie

Le tableau Fem05 donne la répartition de la population féminine selon les trois étapes du cycle de vie. Il ressort de ce tableau que les jeunes représentent plus des deux cinquièmes des femmes. Ceci dénote de l'extrême jeunesse de la population centrafricaine, due à la forte fécondité (ISF de 5,1 enfants par femme). Les adultes représentent un peu plus de la moitié des femmes et les personnes âgées 4,6 %. Cette répartition ne présente pas de grandes disparités selon le milieu de résidence.

<u>Tableau Fem05</u>: Répartition de la population féminine centrafricaine en fonction du groupe d'âges et du milieu de résidence

Crouns d'âge	Ensemble		Urb	ain	Rur	Rural	
Groupe d'âge	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Total	1.955.813	100	736.538	100	1.219.275	100	
0-15 ans	827.309	42,3	311.555	41,3	523.069	42,9	
15-59 ans	1.038.537	53,1	391.102	54,7	636.462	52,2	
60 ans et +	89.967	4,6	33.881	4,0	59.744	4,9	

3.2.2 Caractéristiques sociales des jeunes filles

3.2.2.1 Des filles faiblement scolarisées et sous-scolarisées par rapport aux garçons

L'éducation constitue l'un des leviers les plus importants sur lequel il faut agir pour une réduction durable de la pauvreté. L'éducation peut être appréhendée en

termes d'alphabétisation, qui est la capacité d'une personne à lire et à écrire, ou en termes de d'instruction. Quand bien même il existerait une différence notable entre les deux types d'éducation, chacun constitue un atout pour le développement et présente des avantages que n'offre pas l'autre. Le recensement de 2003 a recueilli l'information sur ces deux aspects.

Au recensement de 2003, 354.941 filles en âge d'être scolarisées au niveau primaire (6-11 ans révolus) ont été recensées. Cet effectif sert de base pour le calcul des différents indicateurs de scolarisation. Le taux brut de scolarisation qui est le rapport de l'effectif des filles au primaire sur celui de la population féminine scolarisable est de 58,7 %. Les filles représentaient 42 % des scolarisés au niveau primaire en 2003.

L'analyse des inégalités entre les sexes et des disparités régionales en matière de scolarisation des enfants se fera à l'aide des taux net de scolarisation au primaire. Le taux net fait référence au pourcentage des enfants qui sont à l'école selon les normes requises. C'est le rapport de l'effectif des enfants âgés de 6-11 ans qui sont scolarisés sur l'effectif des enfants de 6-11 ans. Le tableau Fem06 présente les taux nets de scolarisation selon le milieu de résidence, la région et les préfectures. Il ressort de ce tableau une sous-scolarisation des filles comparativement aux garçons au niveau national. En effet, seules 37 % des filles scolarisables au primaire fréquentent l'école contre 44 % des garçons. Cette sous-scolarisation des filles se retrouve aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural où elle est plus marquée. Par ailleurs, il est à noter que les filles en milieu urbain sont deux fois plus scolarisées (TNS de 62 %) que les garçons du milieu rural (TNS de 31 %). Ceci pourrait être une indication que les écarts entre filles et garçons ne sont pas simplement le reflet de problèmes de préférence des garçons au détriment de la fille, mais pourraient aussi cacher des problèmes d'accessibilité et de perception de l'utilité de la scolarisation.

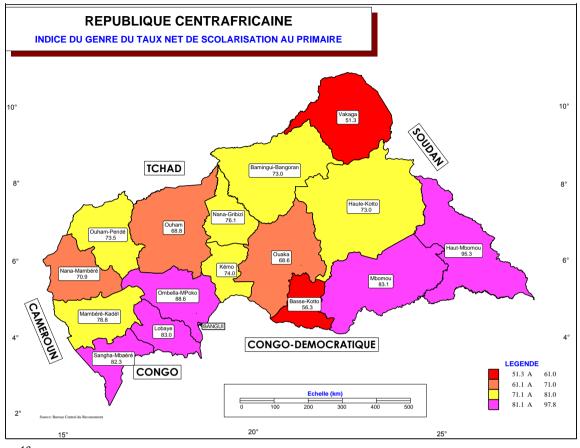
Au niveau régional, on note aussi bien des disparités de scolarisation des filles entre région que des inégalités de genre à l'intérieur des régions. Pour ce qui est des disparités entre région, la région 7 avec un TNS très élevé de 78 % et la Région 1 avec un TNS de 42 % affichent les meilleurs indicateurs. La Région 7 abrite la capitale nationale et la Région 1 est sa périphérie. La Région 3 se singularise avec un TNS très faible (une fille scolarisée sur cinq). Dans les autres régions, c'est entre 27 % et 30 % des filles scolarisables au niveau primaire qui fréquentent l'école. Les inégalités entre sexe suivent de manières générales les mêmes tendances. La sous-scolarisation des filles par rapport aux garçons est plus marquée dans les régions ayant les plus faibles taux de scolarisations. À noter cependant que la Région 3 qui présentait le TNS le plus faible sous-scolarise ses filles plus que les Régions 7 et 1, mais au même titre que les autres régions.

<u>Tableau Fem06</u>: Taux net de scolarisation au primaire par sexe selon le milieu de résidence, la région et la préfecture

	Taux	x nets de scolarisa	tion	Indiaa du conse
	Ensemble	garçons	Filles	— Indice du genre
Ensemble RCA	40,7	44,3	36,9	83,2
Milieu de résidence				
Urbain	64,3	66,7	61,8	92,7
Rural	26,7	31,3	21,9	70,0
Région				
Région 1	45,6	48,9	42,2	86,3
Région 2	34,0	38,3	29,6	77,2
Région 3	23,6	27,3	19,5	71,4
Région 4	34,0	39,6	28,2	71,3
Région 5	33,0	38,8	26,9	69,3
Région 6	31,8	36,6	26,8	73,3
Région 7	79,5	80,4	78,6	97,8
Préfecture				
Ombella-M'Poko	47,7	50,5	44,7	88,6
Lobaye	42,8	46,8	38,8	83,0
Mambéré-Kadeï	32,4	36,1	28,4	78,8
Nana-Mambéré	31,4	36,6	26,0	70,9
Sangha-Mbaéré	45,1	49,5	40,7	82,3
Ouham-Pende	23,9	27,4	20,1	73,5
Ouham	23,2	27,3	18,8	68,8
Kémo	32,7	37,4	27,7	74,0
Nana-Gribizi	30,0	34,0	25,9	76,1
Ouaka	36,2	42,8	29,3	68,6
Bamingui-Bangoran	46,6	53,6	39,1	73,0
Haute-Kotto	35,1	40,6	29,6	73,0
Vakaga	16,8	22,0	11,3	51,3
Basse-Kotto	22,4	28,5	16,0	56,3
Mbomou	40,5	44,2	36,7	83,1
Haut-Mbomou	56,9	58,2	55,5	95,3
Bangui	79,5	80,4	78,6	97,8

Les données présentées par préfecture sont toutes aussi disparates, tant pour les TNS entre les différentes localités que pour les TNS entre filles et garçons à l'intérieur d'une même préfecture. Les préfectures qui scolarisent le moins leurs filles sont la Vakaga (11%), la Basse-Kotto (16 %) et l'Ouham (19 %). C'est également dans ces préfectures que les filles sont les plus victimes des inégalités entre sexe. Les TNS des filles y sont en effet presque deux fois plus faibles que ceux des garçons. Les préfectures de l'Ombella-M'Poko, du Haut-Mbomou et Bangui ont les TNS les plus élevées, elles présentent également les inégalités entre filles et garçons les plus faibles (Carte FEM01).

Carte FEM01. Indice du genre du taux net de scolarisation au primaire selon la



préfecture

Plusieurs facteurs peuvent être évoqués pour expliquer ces disparités selon la préfecture. Les taux de scolarisation extrêmement faibles dans les préfectures de la Vakaga, de la Basse-Kotto et de l'Ouham pourraient s'expliquer par l'enclavement de ces zones, le contexte socio-économique difficile et par l'insuffisance des infrastructures scolaires. L'éloignement par rapport à la capitale de certaines de ces localités combiné au contexte socio-économique difficile les rendent peu attractives aux agents de la fonction publique, en particulier les enseignants. En plus de déficit de personnel, les crises politico-militaires passées ont contribué à la destruction d'une partie des infrastructures scolaires.

3.2.2.2 Un mariage et une fécondité encore précoces

La situation matrimoniale est définie par les Nations Unies comme étant le statut personnel de chaque individu par rapport aux législations et coutumes matrimoniales du pays. Le RGPH03 a distingué cinq catégories de situation matrimoniale: célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf. En RCA, le mariage des filles continue d'être valorisé culturellement. La femme n'a de valeur sociale que lorsqu'elle vit maritalement. C'est dans ce cadre que le mariage précoce est encore fréquent et influence le plus souvent, de manière négative, le niveau de la fécondité, de la scolarisation, etc.

Les données du RGPH 2003 révèlent que le mariage continue d'être fréquent et précoce chez les adolescentes. En effet, un peu plus du quart (26,3 %) des filles de 12-19 ans sont ou ont déjà été en union contre 4,2 % seulement des garçons (Tableau Fem07). Près de 4 % des filles ont déjà été en union durant leur pré-adolescence (12-14 ans). Parmi les filles en union ou ayant déjà été en union 43 % sont âgées de moins de 18 ans, c'est-à-dire sont mineures, contre 27 % chez les garçons. Les dispositions du code de la famille qui stipulent dans le Livre 2, en son titre 1 et aux articles 209 que nul ne peut contracter mariage s'il n'a 18 ans révolus sauf dispense d'âge accordée par le Procureur de la République pour des motifs graves à la requête de l'intéressé, doivent être appliquées.

<u>Tableau Fem07</u>: Proportion des femmes non célibataires selon le groupe d'âges et le sexe

		Statut matrimonial	
Sexe et âge	Célibataire	Non Célibataire	ND
Ensemble			
12-14	80,0	1,8	18,2
12-19	68,2	15,5	16,3
Garçons			
12-14	87,3	0,0	12,7
12-19	79,1	4,2	16,8
Filles			
12-14	72,3	3,7	24,0
12-19	57,8	26,3	15,9

Les dispositions de la Constitution de la République Centrafricaine de 2004, de la CEDEF et de la CDE visent à donner à la fille autant de chance que le garçon dans ses études. Cependant, les conditions socio-économiques précaires des parents et les pesanteurs socioculturelles ne favorisent pas toujours l'atteinte de ces objectifs. En effet, les filles, en quête d'une meilleure situation sociale, ou simplement afin de réussir sont souvent sujettes à des pratiques qui les exposent au risque de grossesses. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des filles âgées de 12 à 19 ans montre que ces dernières ont en moyenne près d'une naissance vivante (0,7) à la fin de leur adolescence. Elles contribuent à hauteur de 18 % à la fécondité totale, un chiffre relativement élevé même si elles ne représentent 34 % des femmes en âge de procréer. Les adolescentes ont en moyenne leurs enfants à 17 ans, juste avant l'âge de la majorité. La fécondité précoce est légèrement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est également une réalité dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré et de la Haute-Kotto où l'ISF est estimé à 0,9 enfants par fille. Les adolescentes instruites et célibataires contribuent moins à la fécondité que les autres.

3.2.2.3 Des filles qui arrivent précocement sur le marché du travail

La question sur l'activité économique a été posée aux personnes de 6 ans et plus. Outre les adultes, cette sous-population regroupe à la fois les jeunes et les adolescentes. Le tableau Fem08 relève qu'un enfant sur cinq est actif : 13 % sont occupés et 7 % sont en chômage. Moins de la moitié (48 %) sont enregistrés comme élèves/étudiants. Le phénomène des enfants au travail touche plus les jeunes filles que

les garçons (26 % contre 17 %). Les proportions relativement élevées de non réponse appellent cependant à une interprétation prudente de ces résultats.

<u>Tableau Fem08</u>: Population résidente de 6 - 14 ans et plus des ménages ordinaires selon le groupe d'âges le sexe et la situation d'activité

Crowno diâco		Situation	n d'activité	
Groupe d'âge	Occupé	Chômeurs	Étudiant/Élève	ND
RCA	13,9	6,8	47,7	31,7
Sexe				
Masculin	12,9	4,0	52,7	30,4
Féminin	17,6	8,1	49,9	24,4

Aux âges scolaires, certains enfants, notamment les filles, quoique scolarisés, contribuent significativement à l'économie familiale par l'exercice du petit commerce. Une telle activité peut hypothéquer l'avenir des filles en compromettant leur réussite à l'école (elles consacrent moins de temps aux études), en les exposant à l'exploitation sexuelle et ainsi, au risque de grossesses non désirées et précoces, à l'avortement et celui de contracter le VIH/SIDA. En effet, des études ont montré que les jeunes filles qui exercent dans le petit commerce sont en contact avec une population beaucoup plus âgée parmi laquelle se trouvent des hommes qui n'hésitent pas à profiter de la précarité économique de ces jeunes filles pour abuser d'elles. Dans les centres urbains, les vendeuses ambulantes sont souvent sujettes aux viols et harcèlement sexuel de la part des clients.

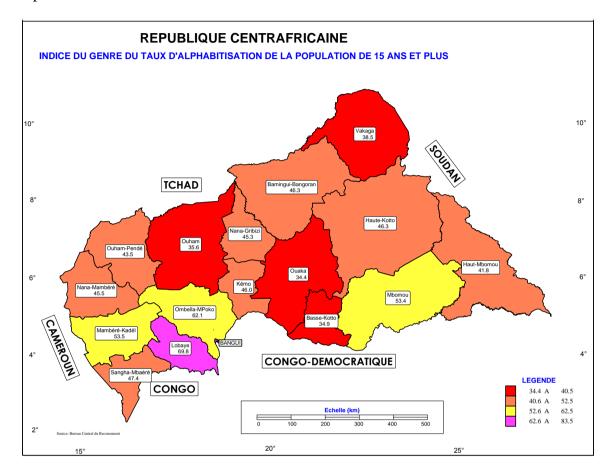
3.2.3 Caractéristiques sociales des femmes adultes

3.2.3.1 Des niveaux d'instruction et d'alphabétisation encore trop bas mais en augmentation

L'aptitude à lire et à écrire permet à un individu d'accéder à différents types d'informations susceptibles de contribuer à son épanouissement. C'est dans ce contexte que le RGPH03 s'est intéressé, entre autres, aux questions se rapportant à l'alphabétisation, définie comme l'aptitude d'une personne à lire et à écrire dans une langue quelconque dont le français et le sango. Cette information a été recueillie pour toutes les personnes âgées de 10 ans et plus.

En se restreignant à la sous-population âgée de 15 et plus, le taux d'alphabétisation sur le plan national se situe à 41 % avec des différences notables selon le sexe. Chez les femmes, le taux n'est guère que de 30 % alors qu'il est de 53 % chez les hommes. Les inégalités entre les sexes en matière d'alphabétisation se retrouvent aussi bien en milieu urbain que rural et dans toutes les régions et préfectures. Elles sont cependant plus marquées en milieu rural et dans les préfectures autres que Bangui. La différence entre le taux d'alphabétisation est plus important, atteignant parfois le tiers de ce qui est observé chez les hommes. Les préfectures concernées sont les suivantes : l'Ouham, la Ouaka, la Vakaga, la Basse-Kotto et le Mbomou (Carte FEM02).

<u>Carte FEM02</u>. Indice du genre du taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon la préfecture



En comparant entre elles les données concernant les femmes, il ressort que les femmes du milieu rural sont toujours moins scolarisées que leurs pairs du milieu urbain. Les Régions 3 et 5 présentent des situations similaires pour les femmes alphabétisées avec respectivement 16 % et 17 %. Les femmes de la Vakaga (12 %), de l'Ouham (14 %), de la Basse-Kotto (15 %), de la Nana Mambéré et Ouaka (16 %) sont celles dont le taux d'alphabétisation est le plus faible.

<u>Tableau Fem09</u>: Taux d'alphabétisation de la population résidente âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence, la région et la préfecture par sexe.

Groupe d'âges	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble RCA	41,4	52,8	30,2
Milieu de résidence			
Urbain	63,1	72,6	53,7
Rural	27,2	39,6	15,1
Région			
Région 1	42,8	54,4	31,5
Région 2	32,0	42,6	21,3
Région 3	26,8	38,9	15,5
Région 4	35,6	49,7	22,3
Région 5	30,7	43,5	17,8
Région 6	32,8	46,3	19,9
Région 7	76,6	83,4	69,6
Préfecture			
Ombella-M'Poko	46,9	58,0	36,0
Lobaye	57,2	67,3	47,0
Mambéré-Kadeï	34,3	44,5	23,8
Nana-Mambéré	25,0	34,5	15,7
Sangha-Mbaéré	39,2	52,7	25,0
Ouham-Pendé	27,8	39,3	17,1
Ouham	25,8	38,5	13,7
Kémo	33,4	46,3	21,3
Nana-Gribizi	35,3	49,0	22,2
Ouaka	30,3	45,9	15,8
Bamingui-Bangoran	35,7	47,7	22,1
Haute-Kotto	35,7	47,7	22,1
Vakaga	20,7	30,9	11,9
Basse-Kotto	28,2	42,4	14,8
Mbomou	39,6	51,9	27,7
Haut-Mbomou	32,8	46,9	19,6
Bangui	76,6	83,4	69,6

L'analyse de l'évolution des taux d'alphabétisation par groupe d'âges montre de façon générale qu'il y a une amélioration, quoique faible, entre les deux recensements de 1988 et de 2003. Tous sexes et âges confondus, le taux d'alphabétisation est passé de 37,6 % à 41,4 % (Tableau Fem10). Le changement est plus sensible chez les femmes, en particulier dans le groupe d'âges des 25 ans et plus. Chez les hommes on note une tendance à la baisse des taux entre les deux recensements chez les jeunes générations ou à la stagnation chez les personnes les plus âgées. Cette détérioration observée dans les jeunes générations serait sans doute un signe visible de la crise économique et du système éducatif que connaît la RCA dans la période récente. Chez les femmes par contre, la reforme éducative de 1985 qui a mis un accent sur l'éducation de la femme ainsi que les recommandations des États Généraux de l'Éducation et de la Formation organisés en 1995 semblent être à l'origine de l'amélioration notée chez les générations âgées de 25 ans et plus.

<u>Tableau Fem10</u>: Évolution des taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus entre 1988 et 2003 par sexe

Groupe	Ense	emble	Ho	mme	Fer	nme	Rapport	de genre
d'âges	RGP 88	RGPH 03	RGP 88	RGPH 03	RGP 88	RGPH 03	RGP 88	RGPH 03
RCA								
15-19	49,2	46,3	62,6	55,7	36,7	37,9	58,6	68,1
20-24	47,1	47,0	62,5	57,9	32,8	36,9	52,5	63,6
25-29	42,0	46,7	58,9	59,0	26,6	34,4	45,2	58,3
30 +	38,2	45,9	57,2	59,5	20,2	31,6	35,3	53,1

Pour ce qui est du niveau d'instruction au secondaire, le tableau Fem11 montre qu'il demeure toujours bas, aussi bien chez les femmes (9 %) que chez les hommes (13 %). C'est en milieu rural que le taux est le plus bas aussi bien pour les hommes que pour les femmes (en deçà de 1 %). C'est également dans ce milieu que les inégalités entre les sexes sont les plus criardes (indice de genre de 44 %).

<u>Tableau Fem11</u>: Taux net de scolarisation au secondaire selon le milieu de résidence, la région et la préfecture par sexe

Milieu, région et	Taux	nets de scolarisatio	on (%)	Indice
préfecture de résidence	Ensemble	Masculin	Féminin	du genre
Ensemble RCA	10,8	12,6	9,0	71,2
Milieu de résidence				
Urbain	23,0	26,1	20,1	77,2
Rural	0,4	0,6	0,2	42,0
Région				
Région 1	9,4	11,4	7,5	66,1
Région 2	5,6	7,6	3,7	49,2
Région 3	3,8	5,5	2,1	37,4
Région 4	5,4	7,4	3,3	44,8
Région 5	5,1	7,7	2,7	35,0
Région 6	4,0	5,6	2,5	45,3
Région 7	32,5	34,6	30,5	88,2
Préfecture				
Ombella-M'Poko	12,8	15,0	10,7	71,1
Lobaye	4,4	6,1	2,8	46,0
Mambéré-Kadeï	6,3	8,3	4,3	52,1
Nana-Mambéré	5,4	7,4	3,5	47,4
Sangha-Mbaéré	4,1	5,8	2,4	41,3
Ouham-Pendé	3,6	5,3	2,0	37,4
Ouham	3,9	5,7	2,1	37,5
Kémo	4,5	6,1	2,9	46,6
Nana-Grébizi	4,9	6,6	3,2	48,2
Ouaka	5,9	8,3	3,6	43,2
Bamingui-Bangoran	7,9	11,7	4,2	36,0
Haute-Kotto	5,3	7,7	3,2	41,2
Vakaga	2,2	4,0	0,6	14,2
Basse-Kotto	2,4	3,7	1,2	31,1
Mbomou	5,4	7,0	3,9	55,2
Haut-Mbomou	8,1	11,1	5,3	47,7
Bangui	32,5	34,6	30,5	88,2

Par région et préfecture, on note une grande variabilité des taux de scolarisation des femmes entre zones, d'une part, et des disparités entre hommes et femmes à l'intérieur d'une même zone, d'autre part. Les taux sont partout faibles et les écarts entre hommes et femmes plus perceptible à l'exception de la Région 7 (TNS de 32 % et indice de genre de 88 %) et de la Région 1, en particulier dans la préfecture de l'Ombella-M'Poko (TNS de 13 % et indice de genre de 71 %). Le TNS au secondaire parmi les femmes n'atteint même pas 5 % dans les régions 2, 3, 4, 5 et 6. L'ampleur des inégalités entre les sexes est particulièrement inquiétante dans les préfectures de la Vakaga (14 %) et de la Basse Koto (31 %) (voir Annexe 3).

3.2.3.2 Un mariage encore précoce et universel

La majorité des femmes centrafricaines (plus des trois quarts) ont au moins contracté un mariage formel ou non formel entre 15-30 ans. En effet, le mariage de la femme en RCA continue d'être un acte valorisant. Cette tendance se retrouve dans toutes les régions sauf dans la région 7 (Bangui) où jusqu'à 40 ans, le quart des femmes est encore célibataire. L'âge moyen au mariage est de 19,4 ans⁵ chez les femmes, contre 26,3 ans chez les hommes. L'analyse des régionale de l'âge moyen au mariage montre qu'il est plus précoce dans les région 3 (16,5 ans), région 4 (16,8 ans) et région 5 (17,5 ans), alors qu'il est plus tardif dans la Région 7 (24,3 ans). Ces données montrent que l'âge moyen au mariage est en hausse de deux ans entre les deux recensements.

<u>Tableau Fem12</u>: Âge moyen au premier mariage (en années) selon le milieu de résidence, la région et la préfecture

Région et préfecture de résidence	Homme	Femme	Écart
Ensemble RCA	26,3	19,4	6,1
Région			
Région 1	25,6	19,3	6,3
Région 2	26,2	18,4	7,8
Région 3	25,0	16,5	8,5
Région 4	25,2	16,8	8,4
Région 5	26,3	17,5	8,8
Région 6	25,6	18,7	6,9
Région 7	29,8	24,2	5,6
Préfecture			
Ombella-M'Poko	26,5	20,7	5,8
Lobaye	24,7	17,9	6,8
Mambéré-Kadéï	29,2	18,4	10,8
Nana-Mambéré	23,8	18,8	5,0
Sangha-Mbaéré	25,7	17,9	7,8
Ouham-Pendé	26,1	17,5	6,6
Ouham	23,8	17,2	6,6
Kémo	25,3	17,3	8,0
Nana-Gribizi	24,5	16,3	8,2
Ouaka	25,8	16,7	9,1
Bamingui-Bangoran	26,2	18,6	7,6
Haute-Kotto	24,1	16,2	7,9
Vakaga	28,7	17,7	9,0

⁵ L'âge au mariage n'a pas été saisi directement lors du RGPH03. C'est indirectement qu'il a été obtenu en utilisant la méthode de Hajnal. Voir le rapport thématique sur la nuptialité pour plus de détails sur cette méthode d'estimation.

_

Basse-Kotto	25,5	17	8,5
Mbomou	24,9	18,1	5,8
Haut-Mbomou	26,5	21,1	5,4
Bangui	26,3	19,4	6,9

Cet âge est en dessous de la majorité fixé à 18 ans dans neuf des 16 préfectures dont les niveau les plus bas s'observe dans la Vakaga (16,2 ans), la Nana-Gribizi (16,3 ans) et la Kémo (16,7 ans). Par contre, le mariage est très tardif à Bangui (24,4 ans), dans le Haut-Mbomou (21,1 ans) et dans l'Ombella-M'Poko (20,7 ans). Dans la capitale Bangui et l'Ombella-M'Poko, la scolarisation pourrait expliquer le report du premier mariage.

Enfin il est ressorti des analyses que 3,3 % des adolescentes sont déjà veuves et chefs de ménage. La prévalence du VIH/SIDA en milieu jeunes et adultes, les crises militaro-politiques, le mariage avec des partenaires plus âgés serait l'une des explications de cet accroissement.

3.2.3.3 Un état de santé qui se détériore : une mortalité maternelle qui a doublé en quinze ans

Cette analyse est restreinte aux femmes en âge de procréer, c'est-à-dire âgées de 15-49 ans, soit 91,4 % des femmes adultes. Les données révèlent que dans les conditions actuelles de fécondité, la femme centrafricaine a en moyenne 5,1 enfants au cours de sa vie génésique. Ce niveau atteint 5,4 enfants en milieu rural mais varie peu en fonction de la région, hormis Bangui. En plus de ce niveau plus ou moins élevé, la fécondité est précoce et se poursuit jusqu'aux âges élevés⁶. Étant donné que la fécondité est précoce, intense et tardive, elle expose les femmes à un risque élevé de mortalité maternelle. Les dernières données issues du RGPH03 font état de 1.355 décès maternels pour cent mille naissances vivantes. Ce niveau extrêmement élevé est en hausse importante par rapport à celui donné par le recensement de 1988 (683 décès pour cent mille naissances vivantes). Ce problème est généralisé à l'ensemble du pays. C'est dans ce sens que le document de la Politique nationale de la promotion de la femme de 1999 a retenu, entre autres objectifs, la réduction de la mortalité maternelle. Cependant, la tendance à la hausse observée démontre qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif.

<u>Tableau Fem13</u>: Indicateurs de fécondité par milieu de résidence et région

	Indicateurs de fécondité		
Milieu et région de résidence	Taux global de Fécondité	Indice Synthétique de Fécondité	
	(TGF)	(ISF)	

-

⁶ Voir le rapport thématique du RGPH03 sur la fécondité en RCA.

Ensemble RCA	161,9	5,1
Milieu de résidence		
urbain	152,7	4,7
rural	166,6	5,4
Région		
Région 1	168,7	5,4
Région 2	161,4	5,1
Région 3	159,1	5,4
Région 4	159,7	5,2
Région 5	177,1	5,5
Région 6	164,0	5,3
Région 7	144,0	4,3

3.2.3.4 La stérilité et l'infécondité continuent à sévir

Une partie de la RCA est traversée par la ceinture d'infertilité et d'infécondité qui touche plusieurs pays d'Afrique Centrale. La proportion de femmes âgées de 50 ans et plus sans enfants (indicateur utilisé pour mesurer la stérilité) est ainsi très élevée comme l'ont montré les données du RGPH03. En effet, une femme sur dix âgées de 50 ans ou plus au recensement de 2003 n'a pas eu de naissance vivante. Cette prévalence est en forte baisse (de plus de moitié) passant de 26 % en 1988 à 10,2 % en 2003. La chute de la prévalence de la stérilité proviendrait de l'impact des campagnes de sensibilisation en direction du grand public dans le cadre de la santé de la reproduction et la prise en charge médicale de la stérilité et des programmes scolaires d'éducation à la vie familiale pour un comportement sexuel responsable.

La stérilité est plus prévalente en milieu rural (11%) qu'en milieu urbain (9%). Des disparités plus marquées existent au niveau régional. La prévalence de la stérilité atteint un maximum de 16 % dans la Région 6 et 12 % dans la Région 5. Ces deux régions sont toutes situées à l'Est dans la ceinture d'infertilité et d'infécondité. À l'inverse, elle est inférieure à la moyenne nationale dans les Régions 2, 3 et 7. Au niveau préfectoral, le Haut-Mbomou et le Mbomou sont en tête avec environ 2 femmes sur cinq qui sont sans enfants à 50 ans, suivis de celles de la Ouaka (14 %) et de Haute-Kotto (14 %).

Si la stérilité n'affecte pas l'état de santé physique de la femme, elle a par contre un impact important sur sa santé morale. Les femmes sans enfants sont souvent répudiées de leur foyer et sont sujettes à des accusations malveillantes (sorcellerie, envoûtement, etc.).

3.2.3.5 Une faible participation quantitative et qualitative à l'activité économique

La question sur l'activité économique a été posée aux résidents des ménages âgées de 6 ans et plus. Le tableau Fem14 donne la répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon la situation d'activité par sexe. Il ressort de ce tableau que les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à être actives que les hommes. Seuls 47,4 % d'entre elles sont actives contre 57 % des hommes. Cette faible proportion de femmes actives serait due à leur plus faible niveau de scolarisation qui les désavantage sur le marché du travail et à des pesanteurs socioculturelles qui limitent leur accès à certaines professions.

Le faible niveau de scolarisation des femmes en Centrafrique et le rôle qui leur est assigné dans la société les prédestinent plus au rôle de femmes au foyer. Ce rôle, non rémunéré, consiste à prendre soins des enfants et à s'occuper des tâches ménagères. Au total 6 % de la population active sont des femmes au foyer. La proportion des femmes au foyer est plus importante en milieu urbain où elles représentent deux femmes sur cinq. Leur âge moyen se situe à 32,6 ans alors que plus de 50 % n'a pas encore atteint 30 ans. Comme attendu, les femmes au foyer sont en majorité sans instruction (58 %). Toutefois, environ une femme sur cinq ayant le niveau secondaire et plus sont au foyer. La rareté de l'emploi expliquerait en partie cette situation. La comparaison de ces données avec celles du RGP 88 révèle une quasi-stagnation de la proportion des femmes au foyer.

<u>Tableau Fem14a</u>: Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon la situation d'activité⁷ par sexe.

Situation d'activité	Ensemble	Homme	Femme
Total	100,0	100,0	100,0
Occupé	46,9	50,4	43,5
Chômeur ayant déjà travaillé	0,9	1,4	0,5
Chômeur n'ayant jamais travaillé	4,4	5,3	3,4
Étudiant/Élève	18,0	21,4	14,7
Femme au foyer	6,3		12,5
Retraité	0,2	0,3	0,1
Rentier	0,5	0,6	0,4
Autres	5,7	5,6	5,8
ND	17,1	15,0	19,2

Les données relatives aux grands groupes de professions révèlent que les femmes exercent majoritairement dans le secteur informel. Huit femmes sur dix exercent dans le secteur agricole, la chasse et la pêche. Même si l'agriculture est la principale activité des hommes aussi, la proportion est moindre que celle des femmes (74 %). Les activités commerciales sont le deuxième secteur de prédilection des femmes avec le dixième d'entre elles qui s'y adonne. De très faibles proportions de femmes se retrouvent dans les autres professions.

<u>Tableau Fem14b</u>: Répartition de la population résidente de 6 ans et plus occupée selon le groupe de professions par sexe.

Groupe de professions	Ensemble	Homme	Femme
Total	100	100	100
Scientifique, Technique ou Libéral	8,5	10,0	6,9
Cadres supérieurs	0,3	0,5	0,1
Personnel administratif ou assimilé	0,8	1,1	0,6
Personnel commercial ou Vendeurs	8,1	6,4	10,0
Travailleurs spécialisés dans les services, travailleurs non qualifiés ou manœuvres	4,3	7,2	1,2
Agriculteurs, Eleveurs ou Forestiers	73,8	66,8	80,8
Ouvriers, Artisans	3,6	6,9	0,4
Militaires	0,5	1,0	0,0

⁷ La définition du chômeur adoptée par le RGPH 2003 a opté de distinguer les chômeurs ayant déjà travaillé et ceux n'ayant jamais travaillé.

_

Pour mieux apprécier les inégalités de genre dans le type d'activité exercé, une comparaison est faite entre le pourcentage des hommes et des femmes dans chaque branche d'activité. Les résultats sont synthétisés dans le tableau Fem15. Il ressort de ces résultats que certaines activités demeurent exclusivement masculines (ce sont souvent les activités les plus valorisantes) et d'autres plus féminines. À titre d'exemple, Les branches scientifiques, techniques et libérales dont la conquête par les femmes constitue pour la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF) un défi à relever ne comptent que 13 % de femmes même si cette proportion a connu une évolution entre les deux recensements. De même, seuls 3 % des militaires et 4 % des ouvriers et artisans sont des femmes. Par contre ces dernières représentent un peu plus de la moitié des commerciaux (57 %) et des agriculteurs (51 %).

Ce confinement de la femme dans des secteurs informels ou quasi-informels serait dû à leur faible niveau d'instruction et leur manque de qualification. C'est dans cette optique que l'amélioration des conditions pour rendre plus accessible la scolarisation aux filles demeure cruciale.

<u>Tableau Fem15</u>: Population active résidente de 6 ans et plus des ménages ordinaires selon la profession actuelle ou passée et la branche d'activité.

Branche d'activité	Ensemble	Homme	Femme
Scientifique, Technique, Libéral	100,0	62,8	37,2
Cadre Supérieur	100,0	86,7	13,3
Personnel administratif ou assimilé	100,0	69,6	30,4
Personnel commercial ou Vendeurs	100,0	43,0	57,0
travailleurs spécialisés dans les			
services, travailleurs non qualifiés ou	100,0	87,4	12,6
manœuvres			
Agriculteurs, Éleveurs ou Forestiers	100,0	49,3	50,7
Ouvriers, Artisans	100,0	95,9	4,1
Militaire	100,0	97,1	2,9
ND	100,0	43,5	56,5

3.2.4 Caractéristiques sociales des femmes du troisième âge

3.2.4.1 Des taux d'analphabétisme élevés

Les données sur l'alphabétisme chez les femmes âgées sont très élevées et sont nettement supérieur à celui des hommes (91 % contre 87 %). Ces inégalités se retrouvent aussi bien en milieu rural qu'urbain. Le contexte dans lequel ces personnes ont vécu leur jeunesse était marqué par l'inexistence d'infrastructures scolaires dans la plus grande partie du territoire national.

Tableau Fem16: Taux d'analphabétisme chez les personnes âgées de 60 ans et plus

Milieu de résidence	Ensemble	Homme	Femme
RCA	82.7%	72.3%	91.4%
Urbain	73.0%	55.2%	87.2%
Rural	87.3%	80.1%	93.6%

3.2.4.2 Des femmes âgées trop souvent veuves

Le tableau Fem17 révèle qu'aux âges élevés, les femmes sont beaucoup plus souvent veuves et moins souvent en union que les hommes. En effet, alors que 46 % des femmes du troisième âge sont veuves, seulement 10 % des hommes le sont. Inversement, 32 % des femmes sont en union contre 75 % des hommes. La forte prévalence du veuvage chez les femmes reflète leur plus grande longévité comparativement aux hommes. La proportion de femmes célibataires (16 %) semble trop élevée compte tenu des réalités socioculturelles centrafricaines. En effet, la structure théorique de l'état matrimonial dans les pays africains se caractérise par l'extinction des célibataires. Ce chiffre pourrait refléter une mauvaise déclaration des âges ou plus probablement de l'état matrimonial. Des femmes en rupture d'union ont dû être déclarées célibataires.

<u>Tableau Fem17</u>: Répartition des personnes âgées par sexe et état matrimonial

Statut matrimonial	Hommes	Femmes
Ensemble	100,0	100,0
Célibataire	10,3	15,5
Marié monogame	63,0	26,0
Marié bigame	9,5	4,7
Marié trigame	2,7	1,6
Veuf	10,4	46,3
Séparé	2,3	3,0
Divorcé	1,9	2,8

3.2.4.3 Des conditions de vie précaires

La population féminine ayant atteint le troisième âge se caractérise par sa nette supériorité numérique par rapport aux hommes de la même tranche d'âges du fait de leur espérance de vie plus élevée. Ce déséquilibre limite leur possibilité de remariage étant donné la faible prévalence de la pratique de la polygamie. Les femmes du troisième âge se retrouvent ainsi sans compagnon. Par ailleurs, les femmes du troisième âge appartiennent à la catégorie de la population qui est sortie du champ de travail formel. De ce fait, elles se retrouvent surreprésentées dans le secteur informel, notamment dans l'agriculture de subsistance.

En supposant que les femmes qui dirigent un ménage jouissent d'une autonomie plus grande que celles qui ne sont pas chefs de ménage, il apparaît d'après le tableau Fem18 que peu de femmes âgées sont autonomes. Trois femmes sur cinq sont à la charge d'un ménage. Il faut noter cependant que le quart des femmes vit dans des ménages dirigées par leurs conjoints et près de 18 % dans des ménages dirigées par leurs enfants. À l'inverse 88 % des hommes sont autonomes. Même si la prévalence de l'autonomie des femmes âgées ne varie pas en fonction du milieu de résidence, tel n'est pas le cas pour leur prise en charge par le conjoint et la progéniture. Les femmes du milieu urbain sont plus souvent prises en charge par leurs enfants que celles du milieu rural, alors que c'est l'inverse qui est observé pour la prise en charge par le conjoint.

Tableau Fem18 : Répartition des personnes âgées selon leur prise en charge

Lien de parenté	Ensemble	Urbain	Rural

⁸ Voir le rapport thématique du RGPH03 sur la nuptialité pour une discussion approfondie sur la qualité des données sur le statut matrimonial.

avec le CM	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Chef de ménage	88,0	39,8	84,8	38,4	89,5	40,1
Époux/Épouse	0,7	23,9	1,1	18,1	0,6	26,5
Enfant	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Frère/Sœur	1,7	4,0	2,1	4,6	1,6	3,8
Père/Mère	3,2	17,5	4,0	21,4	2,9	15,4
Petit-fils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coépouse	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1
Autres	5,7	13,6	7,3	16,0	5,0	12,3
Sans lien de parenté	0,5	0,9	0,7	1,2	0,4	0,8

Pour conclure cette section sur les femmes âgées, on notera qu'être veuve, inactive et sans enfants, augmente la vulnérabilité des femmes du troisième âge. Devant la faiblesse de l'organisation formelle en matière de prise en charge des personnes âgées, voire l'inexistence d'infrastructures adéquates, la solidarité communautaire constitue à ce jour l'unique soupape de sécurité pour les personnes âgées, en particulier celles de sexe féminin. Le contexte socio-économique difficile risque cependant d'émousser cette solidarité et accroître ainsi la vulnérabilité des femmes âgées.

3.3 CONDITIONS DE VIE DES FEMMES

3.3.1 Femmes chefs de ménage

3.3.1.1 Un ménage sur cinq est dirigé par une femme

Dans la société traditionnelle, le statut social de la femme lui conférait le rôle d'épouse, donc reléguée au second rang. Cependant, la plus grande longévité de la femme par rapport à l'homme, le recul de la pratique du lévirat et autres pratiques néfastes dans un contexte de lutte contre le VIH/SIDA et la poursuite de plus en plus longue des études créent une nouveau statut, celui de chef ménage femme. Les données du RGPH 2003 ont révélé qu'en Centrafrique, un ménage sur cinq est dirigé par une femme. Cette proportion est quasiment le même que celui du recensement de 1988 (19 %). Le phénomène est plus répandu en milieu urbain (24 %) qu'en milieu rural (17 %).

Tableau Fem19 : Proportion des femmes chefs de ménages par région et préfecture

Région et préfecture de	Milieu de résidence			
résidence	Ensemble	Urbain	Rural	

RCA	19,7	24,3	17,4
Région			
Région 1	19,9	22,3	19,0
Région 2	15,1	20,1	13,1
Région 3	20,0	26,5	18,8
Région 4	18,8	25,0	16,7
Région 5	19,1	23,1	17,59
Région 6	20,7	30,9	18,8
Région 7	25,0	25,0	
Préfecture			
Ombella-M'Poko	21,1	22,09	20,5
Lobaye	18,3	23,1	17,4
Mambéré- Kadeï	15,6	19,7	13,5
Nana-Mambéré	15,3	22,9	12,9
Sangha-Mbaéré	13,1	16,15	12,0
Ouham-Pendé	20,7	28,28	19,6
Ouham	19,2	25,2	17,6
Kémo	19,0	24,05	17,0
Nana-Gribizi	19,5	24,0	18,3
Ouaka	18,4	25,8	15,9
Bamingui-Bangoran	24,3	25,37	24,0
Haute-Kotto	15,8	21,95	12,7
Vakaga	21,4	26,35	20,7
Basse-Kotto	16,9	28,0	15,4
Mbomou	24,3	31,7	22,9
Haut-Mbomou	26,9	34,6	23,6
Bangui	25,0	25,0	

Les Régions 7 et 2 se démarquent avec respectivement la proportion la plus élevés (25 %) et la plus faible (15 %). Cependant par milieu de résidence, c'est la Région 6 qui s'écarte le plus de la tendance globale avec 31 % de ménages urbain dirigés par une femme. Au niveau préfectoral, Bangui, le Mbomou, le Haut-Mbomou et le Bamingui-Bangoran sont les plus concernées avec environ le quart de leurs ménages dirigés par des femmes. À l'opposé, cinq préfectures ont des proportions de ménages dirigés par des femmes compris entre 13 et 17 %, c'est-à-dire nettement en dessous de la moyenne nationale. Il s'agit de la Mambéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré et la Nana-Mambéré, la Haute-Kotto et la Basse-Kotto.

Les préfectures avec une forte proportion des femmes chefs de ménages sont celles à faible opportunités économiques et qui sont donc les plus touchés par le départ des hommes en quête d'une vie meilleure (voir Annexe 4).

3.3.1.2 Des chefs de ménage femmes le plus souvent hors union

Le statut de femmes chef de ménage est sensiblement répandu chez les femmes en rupture d'union aussi bien au niveau national qu'en milieu urbain et rural. En effet, près de six femmes veuves sur dix, 54 % des femmes divorcées et 45 % des séparées sont chefs de ménages contre moins de 14 % chez les femmes célibataires et en union (tableau Fem20). Les mêmes tendances se retrouvent en milieu urbain et rural, avec des proportions de chefs de ménage légèrement plus élevées chez les veuves, divorcées et séparées du milieu rural. Ces résultats sont conformes à ce qui est généralement trouvé ailleurs en Afrique Subsaharienne, à savoir que la femme accède au statut de chef de ménage après la sortie d'une union soit par veuvage, divorce ou séparation.

<u>Tableau Fem20</u>: Proportion de femmes chef de ménage en fonction du statut matrimonial par milieu de résidence

Statut matrimonial		Milieu de résidence	
Statut matrimomai	Ensemble	Urbain	Rural
Ensemble	13,2	14,1	12,7
Célibataire	12,7	10,4	14,8
Monogame	5,5	7,6	4,3
Bigame	3,9	6,9	3,0
Trois femmes et +	3,7	6,4	3,2
Veuve	58,7	56,3	60,2
Séparée	44,8	41,3	48,2
Divorcée	54,1	52,7	54,7

Des chefs de ménages femmes plus âgées que leurs homologues hommes. Les données sur le RGPH 2003 ont révélé que les femmes chefs de ménages sont en moyenne plus âgées (47,7 ans) que les chefs de ménages hommes (40,6 ans). Cet âge est en nette progression sur le plan national avec une augmentation de l'ordre de 2,7 ans points entre les deux recensements. Chez les femmes, l'âge moyen est ainsi passé de 44,9 ans à 47,7 ans alors qu'il n'a quasiment pas bougé chez les hommes avec 39,9 ans et 40,6 ans respectivement. En milieu rural les chefs de ménages sont relativement plus jeunes alors que l'on y trouve de chefs de ménages femmes plus âgées. Le milieu rural étant encore relativement fermé au modernisme, les femmes n'accèdent au statut de chef de ménage que suite au veuvage, et donc généralement à un âge tardif.

<u>Tableau Fem21</u> : Évolution de l'âge moyen des chefs de ménage entre les deux recensements de 1988 et 2003 selon le sexe.

Sexe	Âge moye	en des CM
Sexe	RGP88	RGPH03
Ensemble	40,8	43,5
Masculin	39,9	40,6
Féminin	44,9	47,7

3.3.1.3 Femmes et accès au patrimoine résidentiel

Les normes sociales centrafricaines sont peu flexibles en matière de succession et d'héritage de la femme. Dans la tradition, la femme n'est pas héritière. Cependant, le code de la famille de 1997 permet à la femme de le devenir. Cette disposition demeure toutefois un vœux pieux, car il existe encore un fossé entre la volonté politique du gouvernement et les pratiques sociales. Contrairement aux hommes, les femmes n'ont donc souvent pas accès au patrimoine par héritage. Elles sont obligées de l'acquérir par elles-mêmes. Pour mesurer leur accès au patrimoine et la qualité de ce patrimoine dans la présente analyse, les questions sur la propriété et l'équipement des ménages posées lors du RGPH03 seront utilisées.

Même si une très large majorité des femmes chefs de ménage est propriétaire (82 %), elles l'est moins souvent que les hommes (86 %). Seules 8,2 % sont locataires et 6,7 % sont logées gratuitement. On note peu de variations régionales de cette répartition à l'exception de Bangui pour laquelle, il y a moins d'écart entre hommes et femmes. De l'étude des caractéristiques des logements, il ressort que même si les femmes sont un peu nombreuses à être propriétaires de leurs logements, il y a proportionnellement presque autant de femmes chefs de ménages qui disposent de

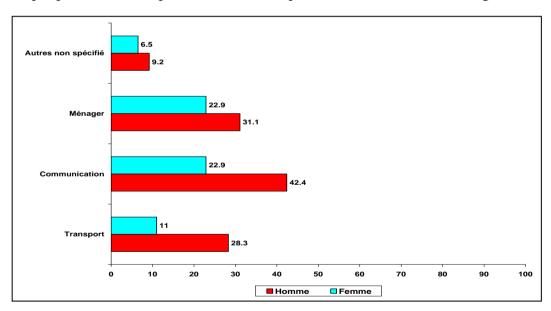
logements décents (dur, semi-dur et traditionnel amélioré) que d'hommes, avec 26 % et 25 % respectivement.

<u>Tableau Fem22</u>: Répartition des types de logements selon le sexe du chef de ménage

Type de logement	Ensemble	Homme	Femme
Total des logements	100,0	100,0	100,0
Dur	2,6	2,6	2,7
Semi-dur	7,0	6,9	7,5
Traditionnel amélioré	15,2	15,0	15,9
Traditionnel simple	62,0	62,5	59,8
Autres	1,3	1,4	0,9
ND	11,9	11,6	13,1

On note cependant plus d'inégalité en termes d'équipement des ménages. Les questions sur les équipements ont été saisies à travers les moyens transports (vélo, automobile, mobylette, pousse-pousse et pirogue), les équipements ménagers (réchauds, fer à repasser) et les moyens de communications (téléphone, radios et télévisions). Il ressort du graphique Fem02 que les ménages dirigés par les femmes sont moins équipés que ceux dirigés par les hommes, et ceci quel que soit le type d'équipement considéré. C'est dans le domaine des équipements de transport, que les ménages dirigés par des femmes sont les moins équipées (11 % contre 28 % des ménages dirigés par les hommes).

<u>Graphique Fem02</u>: Proportion des femmes possédant certains biens ménagers



Les écarts entre hommes et femmes en termes de possession d'équipements sont encore plus marqués en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le domaine de transport toujours, il ressort qu'en milieu rural 6 % seulement des chefs de ménages de sexe féminin disposent au moins d'un moyen de transport contre 26 % des ménages dont le chef est un homme.

<u>Tableau Fem24</u> : Répartition des chefs de ménages par sexe selon le type d'équipements

Type d'équipements	Urbain	Rural

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Transport	33,2	17,5	26,1	6,4
Communication	62,2	40,7	33,4	10,4
Ménager	56,6	45,2	19,4	7,5
Autres non spécifié	11,2	8,9	8,2	4,8

3.3.2 Femmes chefs de ménage et pauvreté

Dans cette analyse, la mesure de la pauvreté se fait à travers le niveau de vie du ménage incluant, l'habitation et ses différentes caractéristiques, les conditions de vie du ménage (eau, lieu d'aisance, électricité, etc.) et les équipements du ménage. Une analyse en composante principale a été utilisée pour définir un seuil de pauvreté. Sur la base de ce seuil, trois indices de pauvreté ont été définis. Il s'agit de l'incidence qui mesure la proportion des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil, de la profondeur qui mesure l'écart de pauvreté avec le seuil et enfin de la sévérité qui mesure l'écart entre les pauvres.

Ainsi, au niveau national, l'incidence de la pauvreté est de 58 %, la profondeur de 34 % et la sévérité de 25 %. Quel que soit l'indice de pauvreté retenu, les ménages dirigés par les femmes sont les plus pauvres, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. À titre d'exemple, plus de huit ménages sur dix dirigés par les femmes sont frappés contre sept ménages sur dix dirigés par les hommes. Au niveau national, 45 % des ménages ruraux vivent en dessous de ce seuil mais ce niveau dépasse 50 % parmi les ménages dirigés par les femmes. L'écart entre les pauvres est plus important parmi les femmes (30 %) et notamment celles se trouvant en milieu rural (44 %).

<u>Tableau Fem25</u>: Proportion des ménages selon l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté selon le sexe et le milieu de résidence

Indices de		Ensemble			Homme			Femme	
pauvreté	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Incidence (niveau)	58,4	22,8	76,0	57,6	21,2	74,2	61,4	28,0	84,6
Profondeur (écart avec le seuil)	33,8	10,4	45,5	32,6	9,2	43,2	38,9	13,9	56,4
Sévérité (écart entre pauvres)	24,7	6,5	33,7	23,5	5,7	31,6	29,5	9,1	43,7

Le croisement de ces données avec la scolarisation, montre que ce sont les ménages dont le chef est sans instruction et vivant en milieu rural qui sont plus affectés quel que soit leur sexe, la situation étant pire chez les chefs de ménage femmes.

3.3.3 Charge familiale des femmes chefs de ménage

Pour appréhender les charges de la femme chefs de ménage, les données sur la taille des ménages et sur le rapport de dépendance par sexe seront utilisées.

En 2003, la taille moyenne des ménages centrafricains est de 4,2 personnes (tableau Fem26). Les ménages dirigés par les femmes sont en moyenne de taille moins grande (3,3) que ceux dirigés par des hommes (4,4). Les écarts entre hommes

et femmes sont cependant moins grands parmi les chefs de ménages en rupture d'union. Or c'est parmi les femmes hors union qu'on relève les proportions de chef de ménages les plus élevés. Par ailleurs, à tailles de ménage égaux, les femmes chef de ménages sont plus vulnérables que les hommes compte tenu de leurs plus faibles ressources.

<u>Tableau Fem26</u>: Taille moyenne des ménages selon le sexe et la situation matrimoniale du CM

Statut matrimonial —	Ensemble	Homme	Femme
Ensemble	4,2	4,4	3,3
Célibataire	2,5	2,2	3,2
Monogame	4,5	4,5	4,4
Bigame	7,3	7,2	8,4
3 femmes +	8,5	8,9	4,2
Veuves	3,8	4,2	3,7
Séparées	4,6	4,4	4,7
Divorcées	5,1	5,2	5,1

En outre, le rapport de dépendance des ménages a été calculé selon le sexe de leur chef. Il ressort de ces données qu'en moyenne, un ménage dont le chef est du sexe masculin prend en charge moins de personnes (89 %) qu'un ménage dirigé par une femme (96 %) quel que soit le niveau de vie. Si l'on examine les différents niveaux de vie, il ressort que les ménages pauvres et plus pauvres dont le chef est une femme prennent en charge plus de personnes que son homologue homme. En d'autres termes, lorsqu'une femme est pauvre, elle a néanmoins encore plus de charge que le chef de ménage homme de même niveau de vie. En milieu urbain, et ceci, quel que soit le niveau de vie de la femme chef de ménage, sa charge familiale est encore plus importante.

<u>Tableau Fem27</u>: Taux de dépendance des ménages selon le sexe et le quintile de niveau de vie

Quintiles de		Homme			Femme	
niveau de vie	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
Total	88,9	81,3	93,4	96,2	107,9	86,6
plus pauvres	86,8	83,5	87,0	109,5	109,8	106,7
Pauvres	88,8	82,6	89,9	106,4	107,7	102,6
Moyens	92,9	83,5	94,8	102,6	105,8	96,9
Riches	93,6	84,6	98,8	98,3	106,3	94,0
plus riches	83,7	79,6	105,5	80,7	105,8	79,3

CHAPITRE 4

IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

4.1 BREF RAPPEL SUR L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE

Le rapport sur la situation de la femme de 2003, qui revêt une importance particulière, visait deux objectifs :

- Mettre en évidence les disparités existantes entre sexes en vue de renforcer les stratégies visant une plus grande équité entre hommes et femmes.
- Mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la CIPD, de la conférence de Beijing et des politiques nationales et sectorielles en faveur de la femme, nécessaire à l'actualisation de la politique nationale de la promotion de la femme.

Les objectifs assignés à ces différents programmes portent essentiellement sur la santé, l'éducation, l'environnement et l'économie.

- 1- Dans le domaine de la santé, les objectifs à atteindre sont :
 - la réduction de la mortalité et de la morbidité ;
 - la réduction de la mortalité et de la morbidité infantile et juvénile ; et
 - la réduction de la mortalité maternelle.
- 2- Dans le domaine de l'éducation :
 - l'augmentation des taux de scolarisation primaire, secondaire et supérieure chez les filles :
 - la réduction des disparités scolaires entre filles et garçons ;
 - la réduction de la déperdition scolaire chez les filles ; et
 - l'augmentation du niveau d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans et plus.
- 3- Dans le domaine de l'environnement, l'objectif consiste à accroître l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.
- 4- Dans le domaine économique, il s'agit de renforcer le pouvoir des femmes et favoriser leur intégration dans le secteur formel et rémunérateur.

L'ensemble des besoins cités est appuyé par l'article 9 de la Constitution de décembre 2004 qui stipule en son alinéa 2 que « tous les citoyens sont égaux devant l'emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions ou de ses croyances ». À ce titre, l'article 7 en son alinéa 6 rendait gratuit l'éducation dans les établissements scolaires publics. En outre, l'article 61 en son alinéa 3 fait obligation d'un quota de 35 % accordé aux femmes dans les instances de prise de décision. Toutes ces dispositions ne peuvent être mises en application que lorsque l'éducation de la fille devient systématique et complète lui offrant les mêmes chances de réussite que les garçons.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de disposer de données fiables, complètes, actualisées et exhaustives sur la situation de la femme en RCA. Le présent rapport s'est basé sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA de 2003 pour contribuer à combler ce besoin en information. Les utilisateurs potentiels des résultats de la présente analyse sont, entre autres :

- Le gouvernement pour la mise en œuvre de ses différents politiques et programmes en matière de population et de promotion de la femme ;
- l'Union Européenne pour le suivi et l'évaluation de ses programmes d'appui au gouvernement centrafricain ;
- L'UNFPA dont les actions dans le domaine de la santé de la reproduction mettent un accent particulier sur les femmes en âge de procréer, les jeunes et les adolescents, notamment les filles ;
- Le PNUD : Prend en charge le développement dans sa globalité et celui des femmes qui est l'une de ces cibles prioritaires, dans la perspective d'une contribution au calcul de l'indice du développement humain.
- L'UNICEF qui intervient dans le domaine de la santé et l'éducation des enfants et des femmes :
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans le cadre de l'appui aux personnes vulnérables (femmes et orphelins) et aux personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.
- Les ONG et associations des femmes ou ayant pour cible des femmes dans les domaines de la santé, de l'éducation, du droit, etc.

4.2 IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principales implications des résultats et les recommandations qui en découlent seront présentées dans les rubriques suivantes : instruction et alphabétisation ; nuptialité et fécondité ; santé ; participation à l'activité économique ; et conditions de vie des ménages dirigés par les femmes ;

4.2.1 Instruction et alphabétisation

4.2.1.1 Instruction

Quatre principales implications ressortent de l'analyse des niveaux d'instruction à partir des données du RGPH03. i) Les niveaux de scolarisation primaire et secondaire sont faibles et en baisse depuis le dernier recensement, aussi bien chez les filles que chez les garçons. ii) Les filles sont sous-scolarisées par rapport aux garçons même si les inégalités entre les sexes tendent à se réduire dans le temps. iii) Il y a baisse du niveau et des inégalités entre les sexes de la déperdition scolaire au niveau du primaire et maintient d'un niveau élevé au cycle supérieur parmi les filles. iv) La situation est plus préoccupante en milieu rural et dans certaines préfectures comme la Vakaga et l'Ouham et la Basse-Kotto. v) faible proportion des filles dans les filières scientifiques et techniques.

En effet, la moitié de la population scolarisable est sans instruction. Trois femmes sur 5 sont dans cette situation. Près du quart des enfants de 6 ans sont sans scolarisation. À 11 ans, deux filles sur cinq ne sont pas scolarisées. Le taux net de scolarisation au niveau primaire déjà faible en 2003 (37 %) est en baisse par rapport

au recensement de 1988 (41,1 %). Au niveau secondaire, il est seulement de 9 %. L'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles varient de 20 % au niveau primaire à 11 % au niveau secondaire et environ 50 % au niveau supérieur. Or la RCA a souscrit à différentes résolutions en matière d'éducation (Politique nationale de la promotion de la femme, les résolutions des États généraux de la jeunesse et de l'Éducation, les résolutions relatives à l'Éducation pour tous, les OMD, etc.) qui visaient la réduction de la faiblesse de la scolarisation et des inégalités entre les sexes. Il découle de la présente analyse que les objectifs en matière de scolarisation des enfants contenues dans ces résolutions, et dont l'évaluation à mi parcours faite cette année et qui révèle encore des insuffisances risque de ne pas être atteinte si des mesures énergiques de corrections ne sont pas prises.

Recommandations:

- Que le Gouvernement et ses partenaires développent une stratégie visant l'insertion des nouveaux diplômés dans des secteurs parallèles, ce qui motiverait davantage les parents à scolariser leurs enfants, en particulier les filles.
- Que les efforts du Gouvernement mettent l'accent sur la récupération des enfants déscolarisés, notamment les filles, la création des infrastructures scolaires et la mise en place d'un système de contrôle des pratiques frauduleuses instituées au niveau des établissements scolaires. De pareilles mesures incitatives doivent être rigoureusement appliquées et renforcées.
- Qu'une application rigoureuse de la Constitution de la République votée en décembre 2004 rendant obligatoire la scolarisation des enfants entre 3 et 15 ans ce qui aurait permis de rehausser les taux de scolarisation et de combler les écarts observés entre filles et garçons.
- Que les partenaires œuvrant dans à la promotion de la femme, instaurent dans toutes les écoles du pays les bourses d'excellences dès l'école primaire à l'endroit des filles en vue de les encourager à se scolariser.

4.2.1.2 Alphabétisation

Pour ce qui est de l'alphabétisation, le taux d'alphabétisation connaît une amélioration dans le temps passant de 24,7 % pour les 25 ans et plus au RGP 88 à 37,4 % parmi les 15-24 ans en 2003, soit une amélioration de 12,7 points, même si le niveau reste très bas chez les femmes.

Recommandations:

 Que le programme d'alphabétisation fonctionnelle au niveau des structures privées par le truchement des religieux qui ont déjà une expérience dans le domaine soit renforcé.

4.2.2 Nuptialité et fécondité

Les données du RGPH 2003 révèlent que le mariage continue d'être fréquent et précoce chez les adolescentes. En effet, un peu plus du quart (26,3 %) des filles de 12-19 ans sont ou ont déjà été en union contre 4,2 % seulement des garçons. Parmi les filles en union ou ayant déjà été en union 43 % sont âgées de moins de 18 ans, c'est-à-dire sont mineures, contre 27 % chez les garçons.

La fécondité aussi est précoce en RCA. Il est ressorti de l'analyse des données du RGPH03 que les naissances des adolescentes contribuent pour 18 % à la fécondité totale. La fécondité précoce est légèrement plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les adolescentes instruites et célibataires contribuent moins à la fécondité.

Recommandations:

- Que la communauté et la société civile se mobilisent en vue de sensibiliser la population en générale et féminine en particulier sur les dispositions du code de la famille relatives au mariage, et celles de la Constitution de décembre 2004 et la CDE relatives à la scolarisation et l'alphabétisation.
- Que les dispositions du code de la famille qui stipulent dans le Livre 2, en son titre 1 et l'article 209 « que nul ne peut contracter mariage s'il n'a 18 ans révolus sauf dispense d'âge accordée par le Procureur de la République pour des motifs graves à la requête de l'intéressé », soient appliquées de manière systématique par les institutions de droit.

4.2.3 Santé

L'espérance de vie à la naissance a diminué en RCA passant de 49 ans en 1988 à 44 ans en 2003.

Le taux de mortalité maternelle a doublé entre les deux recensements passant de 683 décès maternels pour mille naissances vivantes en 1988 à 1.355 en 2003.

La fécondité est encore précoce, les adolescentes contribuent pour 18 % à la fécondité totale, et influence le plus souvent, de manière négative, la scolarisation des filles, la santé des mères et des enfants, etc. En outre la fécondité est encore multiple, rapprochée et tardive ce qui serait l'une des causes de la mortalité maternelle élevée passant de 683 à 1355 pour mille naissances vivantes.

Recommandations:

• Que des actions urgentes soient menées par le Gouvernement et les partenaires au développement sont interpellés chacun dans leur domaine d'intervention en matière de la Santé de la Reproduction, afin d'améliorer la santé de la population de manière générale et celle des femmes en particulier.

Les femmes du troisième âge ne sont pas prises en compte explicitement dans la Politique nationale de la promotion de la femme, alors qu'elles sont très souvent veuves (44 %), vivent seules (46 %) et sont démunies.

Recommandations:

• Que le Ministère en charge de la femme procède à la révision de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme pour une prise en charge médicale et psychosociale des personnes âgées.

4.2.4 Participation à l'activité économique

La participation des femmes à l'activité économique est moindre comparativement à leur poids démographique. De plus les données sur les branches d'activités ont révélé que les femmes sont plus représentées dans les secteurs commerciaux (60 %) et dans le secteur agricole (51 %). Certaines activités telles que l'artisanat et les forces armées restent des activités exclusivement masculines (plus de 95 % de ceux qui y exercent sont des hommes).

Recommandations:

- Que des actions soient menées pour augmenter le niveau d'accessibilité des filles aux filières scientifiques et techniques. En outre, la traduction en acte, la déclaration présidentielle relative à l'exonération aux filles des frais des parents d'élèves serait un pas décisif dans la bonne direction.
- Que l'accès des femmes aux micro-crédits pour leur autonomisation en matière de l'économie soit facilité.
- Que le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale mesure et intègre dans la comptabilité nationale, le travail de la femme au foyer d'une part et d'autre part en collaboration avec le Ministère en charge des questions de la femme à aident les femmes à s'organiser et à élaborer des micro-projets devant leur permettre d'être autonome sur le plan économique.

4.2.5 Conditions de vie des ménages dirigés par les femmes

Les données du RGPH03 ont révélé qu'un ménage sur cinq en RCA est dirigé par une femme. La proportion de femmes chef de ménage est beaucoup plus importante parmi celles qui sont en rupture d'union suite à un divorce, une séparation ou au veuvage. De manière générale, les femmes sont plus souvent propriétaires de leur logement (19 %) que les hommes, mais possèdent moins d'équipement ménager, de transport et de communication. Elles ont une plus grande charge familiale que les hommes chefs de ménage. Les données sur la pauvreté basées sur les conditions de vie du ménage ont révélé que les ménages dirigés par les femmes sont plus pauvres que ceux de leurs homologues hommes. Cette situation est plus accentuée lorsqu'il s'agit du milieu rural, des personnes sans instruction et quelque soit la situation du chef de ménage femme dans l'activité.

La faible application des dispositions du code de la famille de 1997 relative au droit des successions, le niveau élevé de la pauvreté et le faible niveau de

scolarisation des femmes rendent difficile leur accès à un logement décent ou du moins de même standing que celui des hommes.

Recommandations:

- Que des mesures pour l'application des textes existants en matière de protection et de la promotion de la femme (Constitution de décembre 2004, Code de la famille, etc.) soient prises ;
- Que la vulgarisation des textes de lois visant à informer la communauté et précisément de la femme soit faite.

CONCLUSION

Le présent rapport d'analyse thématique visait à analyser la situation de la femme en RCA à partir des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. L'analyse a révélé que des inégalités criardes existent encore en RCA entre hommes et femme dans des domaines aussi vitaux de la vie que sont l'éducation, la santé, l'économie et la nuptialité. Ces inégalités sont la cause ou renforce l'extrême pauvreté des femmes centrafricaines, surtout celles du milieu rural. Ces inégalités compromettent la pleine participation de la femme centrafricaine au processus de développement.

L'éclairage fourni par ce rapport sur cette situation constitue une contribution à l'évaluation du niveau atteint dans la mise en œuvre des programmes nationaux, sectoriels, mutlisectoriels, bilatéraux et multilatéraux visant la promotion de l'équité entre hommes et femmes. Il peut aussi servir à l'actualisation de différentes politiques ayant trait à la femme et à guider les actions des acteurs de terrain.

Malgré les progrès réalisés, des efforts importants restent à consentir aussi bien par le Gouvernement que par ses partenaires (organismes internationaux, ONG, associations féminines, etc.) pour corriger les déséquilibres entre hommes et femmes dans la société centrafricaine. Le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale à travers sa Direction Générale de la Promotion de la Femme est particulièrement interpellé dans l'élaboration d'une telle stratégie. La réduction des inégalités hommes femme serait une contribution décisive à l'atteinte par la RCA des Objectifs du Millénaire qui constituent finalement, une bonne synthèse des maux dont souffrent la population centrafricaine en générale et la gente féminine en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

Assogba L. N. M. et al. (1989). Intégration de la population dans la planification du développement socio-économique : expérience togolaise 1966-1985, BIT Genève, 119 p.

Biaye M. (1994). Inégalités sexuelles en matière de santé, de morbidité et de mortalité dans l'enfance dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest: hypothèses, mesures et recherche d'explication des mécanismes, Louvain-La-Neuve, 292 p.

Bikoo L. N. et E. Nguembi (1994). *Mortalité* Vol II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, xx p.

Bodemo S. et Kpwoka M.-T. (année). Le développement des activités de promotion de la femme, Plan national de lutte contre la pauvreté en RCA, étude sectorielle,

Buonvino Samantha (2004). Rapport sur les Conférences Mondiales des Nations Unies sur les femmes. PNUD, Bangui, Juillet 2004.

Gendreau F. et *al.* (1993). *L'évaluation des politiques et programmes de population*. Universités Francophones, Montréal, Canada, 285 p.

Guiapili D. (1994). *Instruction-Scolarisation*. Vol. II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, xx p.

Hamat A. et L. Baïnilago (1994). *Les ménages*. Vol. II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, a p.

Lassonde L. (1996). Les défis de la démographie : quelle qualité de vie pour le XXIè siècle ? La découverte, Paris, 224 p.

Livenais P. et J. Vaugelade (1991). Éducation, Changements Démographiques et Développement, ORSTOM, Paris 228 p.

Locoh T. (1988). « Structures familiales et changements sociaux », in Population et société en Afrique au Sud du Sahara, Tabutin D. (Ed.), l'Harmattan, pp. 441-478.

Masuy-Stroobant G. (1988). Santé de l'enfant et inégalités sociales. CIACO, Louvain-La-Neuve, 283 p.

Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Famille et des Handicapées (1999). *Politique Nationale de promotion de la Femme*, Bangui, xx p.

Ministère Délégué à l'Économie, au Plan et à la Coopération Internationale (année), Déclaration préliminaire du Gouvernement sur la stratégie de réduction de la pauvreté et les politiques économiques à moyen terme, Bangui, xx p.

Ministère de la Réforme Économique, du Plan et de la Coopération Internationale (1997). *Projet de déclaration de la politique nationale de population*, Bangui, décembre 1997, xx p.

Nations Unies (1995). Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD), New York.

Nations Unies (1995). *Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes*, Beijing (CHINE), du 4 au 15 Septembre 1995.

Nations Unies (1995). Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Synthèse des rapports des pays sur la population et le développement, New-York.

Nations Unies (1994). Cinquième Conférence Régionale Africaine sur les Femmes, Dakar, du 16 au 23 Novembre 1994.

Nations Unies (1992). Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone, CEPED, Paris, page 18-34.

Nations Unies (1984). *Compilation d'indicateurs sociaux de la situation de la femme*, Série n° 32, New York.

Ndamobissi R. et S. Sobela (1993). *Fécondité*, Vol II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, xx p.

Nganare K. J. (1993). État de la population, Vol II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, xx p.

ONUSIDA (1997). Influence de l'éducation en matière de VIH et de santé sexuelle sur le comportement sexuel des jeunes : un bilan actualisé. Collection Meilleurs pratiques de l'ONUSIDA, Genève, 63 p.

ONUSIDA (1997). SIDA, lutte contre la pauvreté et allègement de la dette ONUSIDA (1997), Influence de l'éducation en matière de VIH et de santé sexuelle sur le comportement sexuel des jeunes : un bilan actualisé, Collection Meilleurs pratiques de l'ONUSIDA, Genève, Collection Meilleurs pratiques de l'ONUSIDA, Genève, 47 p.

Oppong C. (1988). « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », in Population et société en Afrique au Sud du Sahara, Tabutin D. (Ed.) l'Harmattan, pp. 441-478.

RCA (1995). Enquête Démographique et de Santé 1994-1995 : Rapport d'enquête, Bangui, 20 p.

RCA (1995). États généraux de l'enfance et de la jeunesse. Document final, Bangui, Novembre 1995, xx p.

RCA (1995). Sommet mondial sur le développement social, 1995 : rapport national, Bangui, 83 p.

Sende A. (1999). Étude pour le renforcement du cadre juridique existant pour une lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la jeune fille et les violences à leur égard. Rapport d'étude, Bangui, Novembre 1999, xx p.

Serboua A. et D. Ngbotiba (1993). Activités économiques, Vol II, Rapport d'analyse, RGP 1988, Bangui, xx p.

UNICEF (2001). Situation de l'enfant et de la femme en Centrafrique, Bangui, 2001.

Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Bainalago

Professeur d'Université

Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

Bokia Bendert

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Nick Lasset Bicko

Statisticien Démographe

Mathurin Bobossi

Directeur Technique du Projet P02

Chancy Deta

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Serge Don Ding

Expert au CTP-PAS

Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

Pacome Gaba

ONAPHA

Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Kamayen

Professeur d'Université

Emmanuel Kitize

Médecin

Daniel Kosse

Cadre au Ministère des Finances

Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

Annicet Malendele

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

Dominique Malo

Professeur d'Université

Maxime Mandas Ouche

Abel Mazido

Professeur d'Université

Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Lambert Mossoua

Professeur d'Université

Ndolombaye

Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Félix Ngana

Professeur d'Université

Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marie Josee Ouando

Joêl Parefa

Professeur d'Université

Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

Pierre Poukale

Professeur d'Université

Thierry Poulizouh

Directeur Général des Statistiques

Marguerite Ramadan

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

Sylvain Seledezon

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

Yvon Songuet

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

Eric Vickos

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

Faustin Zameto

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

Jean Faustin Piamale

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

Alexis Guenengafo

Chef d'unité

Thierry Bertrand Kanda

Chef d'unité

Charles Daouily

Chef de Section

Emmanuel Goundi

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

Marcel Gouana

Chef de Section

Chantal Moheama

Cadre

Rodrigue Ngonon

Cadre

Christophe Bayo

Cadre

Bangoran Moussa

Dessinateur

Martin Luther Babou

Dessinateur

Donatien Bakana

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

Phillipe Sentoua

Gardien

Maxime Sanze

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

Charly Moussa

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

Enoch Poukane

Planton

Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

Faustin Piamale

Bangui

Dr Bernard Boua

Ombella-M'Poko 1

Cristophe Bayo

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

Robert Mbao

Bamingui-Bangoran

Antoine Mbao

Kémo-Ibingui

Dr Richard Ngballet

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

Charles Daouily

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangova

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

Dr Marcel Mbeko

Ouham 1

Rodrigue Ngonon

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pende 1

Gabriel Bebetem

Ouham-Pende 2

Dr Brice Kamalo

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

Lonem Robert

Nana-Mambéré

Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03

Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe

Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

Consultants internationaux

Antoine Banza
André Mayouya
Noël Moussavou
Oumar Bocoum
Cosme Vodounou
Bruno Magloire Nouatin
Macoumba Thiam

Bureau UNFPA

Alexandre Ewango
Albert Bango-Makoudou
Adam Mahamat
Yvette Dologuele Dessande
Raymond Goula
Isabelle Dindy-Bamongo
Alima Falamata
Ousmane Mahamat Saleh
Ortalin Resigné Chitelseeh

Autres Bailleurs

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF